



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.66
8 décembre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 66e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 2 décembre 1988, à 10 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)
puis : M. DLAMINI (Swaziland)
(Vice-Président)

Cyclone au Bangladesh et en Inde

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [36] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapports du Secrétaire général
- d) Rapport de la Commission politique spéciale

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

e) Projets de résolution

f) Rapport de la Cinquième Commission

Elections pour combler les postes vacants au sein des organes subsidiaires et autres élections [16] (suite)

f) Election du directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement : Note du Secrétaire général

Quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme [38]

La séance est ouverte à 10 h 25.

CYCLONE AU BANGLADESH ET EN INDE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant d'aborder les points de notre ordre du jour de ce matin, je voudrais, au nom des Membres de l'Assemblée générale et en mon propre nom, exprimer aux Gouvernements et aux peuples du Bangladesh et de l'Inde, qui ont été récemment frappés par un cyclone désastreux, notre profonde sympathie à l'occasion de cette grave catastrophe qui a provoqué de tragiques pertes en vies humaines et des dommages matériels importants.

Je voudrais également exprimer la pleine solidarité de la communauté internationale avec les peuples du Bangladesh et de l'Inde en ces circonstances particulièrement difficiles.

Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. CHOWDHURY (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est profondément touchée par les paroles aimables de réconfort et de solidarité que vous venez de prononcer au nom de l'Assemblée.

Une nouvelle catastrophe naturelle vient de frapper mon pays, le Bangladesh. Ses répercussions sont d'autant plus durement ressenties que le cyclone nous frappe au moment où le pays se relève des pires inondations que nous ayons jamais connues. Il y a sans doute un élément de vérité dans le dicton selon lequel "un malheur n'arrive jamais seul". Cependant, nous avons pu éviter de plus lourdes pertes en vies humaines grâce aux précautions que nous avons prises auparavant.

Des informations continuent de nous parvenir faisant état de nouvelles victimes et de nouveaux dégâts. Des centaines de milliers de familles sont sans abri en raison de la force des vents qui a déchaîné des vagues de plus de huit pieds de haut. Les zones côtières de la baie du Bengale ont été le plus frappées. On n'a pas encore évalué précisément l'ampleur des dégâts. Le Gouvernement du Bangladesh fait tout ce qui est en son pouvoir pour soulager les souffrances des personnes affectées par cette catastrophe.

C'est là un nouvel exemple de l'impuissance de l'homme face aux forces de la nature. Les expressions de sympathie, de soutien et de compréhension de la part de la communauté internationale sont pour nous une source de réconfort. En cette heure de désarroi profond, ces manifestations nous donnent force et courage.

M. ANSANI (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est très reconnaissante de la sympathie que vous lui avez exprimée concernant le cyclone qui a frappé mon pays. Mon gouvernement fait tout ce qui est

M. Ansani (Inde)

en son pouvoir pour secourir les populations et les régions affectées.

L'expression de solidarité de la communauté internationale que vous nous avez transmise à cette occasion nous est précieuse en cette heure difficile.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Après avoir entendu les déclarations sur cette question des catastrophes qui ont frappé le Bangladesh et l'Inde qui touche de très près les membres de l'Assemblée, et après avoir entendu les déclarations faites par les représentants de ces pays, nous allons maintenant poursuivre l'ordre du jour de ce matin.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/43/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/43/44)
- c) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/682, A/43/699, A/43/786)
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/43/802)
- e) PROJETS DE RESOLUTION A/43/L.30/Rev.1, A/43/L.31 et Corr.1, A/43/L.32 et Corr.1, A/43/L.33 et Corr.1, A/43/L.34 et Corr.1, A/43/L.35 et Corr.1, A/43/L.36 et Corr.1, A/43/L.37 et Corr.1, A/43/L.38, A/43/L.41, A/43/L.42)
- f) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/43/901)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit pour le débat de ce matin, j'invite le représentant du Nigéria à présenter quatre projets de résolution : projet de résolution A/43/L.30/Rev.1 intitulé "Solidarité internationale avec la lutte de libération en Afrique du Sud"; projet de résolution A/43/L.33 et Corr.1 intitulé "Imposition, coordination et contrôle strict des mesures prises contre l'Afrique du Sud raciste"; projet de résolution A/43/L.35 et Corr.1 intitulé "Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid" et projet de résolution A/43/L.36 et Corr.1 intitulé "Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe".

M. OBAZE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Au nom de leurs auteurs, au nombre desquels figure ma propre délégation, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/43/L.30/Rev.1, intitulé "Solidarité internationale avec la lutte de libération en Afrique du Sud"; A/43/L.33 et Corr.1, intitulé "Imposition, coordination et contrôle strict des mesures prises contre l'Afrique du Sud raciste"; A/43/L.35 et Corr.1, intitulé "Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid", et le projet de résolution A/43/L.36 et Corr.1, intitulé "Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe".

D'emblée, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les efforts déployés par les auteurs des projets de résolution A/43/L.30 à L.36 afin de présenter cette année sept projets de résolution au titre du point 36 de l'ordre du jour. Chacun d'eux s'attache à un sujet particulier de façon très claire, succincte et sans ambiguïté. On a voulu que les projets de résolution soient brefs, les chevauchements et les doubles emplois ont été pratiquement éliminés et les condamnations évitées. Cela reflète le profond souci des auteurs de ces projets de ne pas offenser les sensibilités de ces Etats Membres qui ont souvent été irrités par ces condamnations. Nous espérons qu'ils sauront gré de ce geste et y répondront en conséquence, en votant positivement pour ces résolutions. Ayant écouté tant de déclarations au cours du débat sur le point 36 de l'ordre du jour, ma délégation et les autres auteurs espèrent beaucoup que les membres de cet organe apprécieront les efforts des auteurs de ce projet. Nous escomptons sincèrement que le vote sur ces projets de résolution indiquera une réaction positive écrasante à nos efforts et, bien entendu, à la lutte d'ensemble contre l'apartheid.

Qu'il me soit permis de présenter d'abord le projet de résolution A/43/L.30/Rev.1 et Corr.1 relatif à la solidarité internationale avec la lutte de libération en Afrique du Sud. Ce projet de résolution correspond à celui que l'Assemblée générale a adopté l'an dernier sur le même titre. Exprimant dans les deux paragraphes du préambule sa grave préoccupation au sujet de la situation interne en Afrique du Sud, de ses actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats africains indépendants, et de son occupation illégale de la Namibie, l'Assemblée générale renouvellerait son plein appui à la majorité du peuple d'Afrique du Sud dans la lutte qu'il mène pour éliminer totalement l'apartheid. Elle réaffirmerait en outre que, sous la conduite de ses mouvements de libération

M. Obaze (Nigeria)

nationale, le peuple d'Afrique du Sud a le droit de choisir les moyens nécessaires pour parvenir à cet objectif afin d'assurer l'instauration d'une Afrique du Sud libre, démocratique, non fragmentée et non fondée sur la race.

Aux paragraphes 3, 4 et 5 du dispositif, l'Assemblée générale énumérerait les mesures dont elle exige la mise en oeuvre, estimant qu'elles créent les conditions voulues pour que le peuple d'Afrique du Sud tout entier puisse délibérer librement en vue de négocier une solution juste et durable au conflit qui déchire ce pays. Ces négociations, comme de nombreux orateurs l'ont souligné du haut de cette tribune, sont nécessaires pour créer d'urgence les conditions indispensables à l'édification d'une Afrique du Sud libre, démocratique et non fondée sur la race. Peut-être devrais-je ajouter que, parmi les exigences visant à créer les conditions voulues pour des consultations libres, il faut naturellement inclure la garantie de la liberté de parole, de la liberté de la presse, du droit du peuple de se réunir de façon pacifique et de demander réparation au gouvernement en cas de dommages.

Dans le cadre d'une manifestation concrète de la solidarité internationale avec la lutte de libération en Afrique du Sud, l'Assemblée générale, aux paragraphes 7 à 9 du dispositif, engagerait tous les Etats, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les médias, les autorités municipales et autres autorités locales, ainsi que les particuliers, à apporter d'urgence un appui accru sur les plans politique, économique, éducatif, juridique et humanitaire, ainsi que dans tous les autres domaines où ils ont besoin d'assistance au peuple d'Afrique du Sud, aux mouvements de libération nationale, aux Etats de première ligne et aux autres Etats africains indépendants voisins. L'Assemblée générale les prie instamment, en particulier, de contribuer généreusement au Fonds de résistance à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid (AFRICA).

Tous ces paragraphes correspondent sans aucun doute aux opinions de toutes les délégations qui ont pris part au débat au titre du point 36 de l'ordre du jour. Il en va de même du projet de résolution A/43/L.33 et Corr.1 relatif à l'imposition, à la coordination et au contrôle strict des mesures prises contre l'Afrique du Sud raciste, que je vais maintenant présenter au nom de ses auteurs.

Contre la toile de fond du rapport annuel du Comité spécial (A/43/L.22), notamment de ses paragraphes 191 à 194, et du rapport du Secrétaire général (A/43/786) relatif à l'"Application des mesures nationales adoptées contre l'Afrique du Sud", le projet de résolution exprime, dans les paragraphes du

M. Obaze (Nigeria)

préambule, l'opinion de l'Assemblée générale sur les mesures prises individuellement ou collectivement par les Etats contre l'Afrique du Sud raciste. Bien que nombre de ces mesures soient très louables, nous constatons qu'elles varient en étendue et en application effective, ce qui permet l'exploitation des lacunes et des échappatoires existantes par un nombre croissant d'Etats. Compte tenu de ceci, le projet de résolution prie instamment tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait d'adopter, en attendant l'imposition de sanctions globales et obligatoires, des dispositions législatives ou des mesures analogues qui constituent des sanctions effectives contre l'Afrique du Sud, et en particulier de prendre les mesures voulues en faveur des dispositions énumérées aux alinéas a) à g) du paragraphe 1 du dispositif.

Au paragraphe 2 du dispositif, l'Assemblée générale prierait instamment tous les Etats de contrôler strictement l'application de ces mesures. Elle estime qu'il est nécessaire d'adopter, le cas échéant, des lois prévoyant des sanctions à l'encontre des particuliers et des entreprises qui contreviennent à ces mesures.

M. Obaze (Nigéria)

J'espère également sincèrement, au nom des auteurs de ce projet de résolution, que les Etats Membres qui estiment, pour quelque raison que ce soit, ne pas être en mesure d'appuyer notre appel à l'imposition de sanctions globales obligatoires, pourront au moins appuyer la deuxième option qui consiste en des sanctions sélectives dans des domaines importants, sanctions unilatérales strictement mises en oeuvre et coordonnées.

Je voudrais maintenant présenter le projet de résolution A/43/L.35 et Corr.1 relatif au programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale félicite le Comité spécial contre l'apartheid des efforts qu'il fait pour s'acquitter de ses responsabilités, notamment en encourageant l'action internationale contre l'apartheid. En prenant note du rapport annuel du Comité spécial, elle fait siennes les recommandations formulées au paragraphe 194 dudit rapport concernant le programme de travail du Comité pour 1989.

La contribution financière modeste telle qu'elle est chiffrée au paragraphe 3 du dispositif est à considérer comme un minimum pour permettre au Comité spécial de réaliser efficacement son programme en 1989. Une fois de plus, cette année, le Comité spécial reconnaît la nécessité de maintenir des mesures d'austérité et, par conséquent, demande seulement un crédit spécial de 400 000 dollars, soit à peu près le même montant que celui adopté l'année dernière. La légère augmentation de moins de 3 % ne prend même pas en compte les facteurs inflationnistes.

Je dois dire clairement que cette modeste somme demandée pour 1989 ne doit nullement être interprétée comme une tendance à réduire nos activités. Au contraire, il s'agit en l'occurrence d'un exemple de gestion financière prudente de la part du Comité spécial. En 1989, nous prévoyons d'exécuter efficacement nos programmes, en choisissant nos priorités en vue d'utiliser au maximum nos ressources, d'accroître la pression et de mobiliser l'opinion publique contre l'apartheid.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale demande aux gouvernements et aux organisations d'apporter une assistance financière et autre aux projets spéciaux du Comité spécial et de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid.

Enfin, elle demande à tous les gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux médias, aux organisations non gouvernementales et aux

M. Obaze (Nigéria)

particuliers d'aider le Centre contre l'apartheid et le Département de l'information du Secrétariat dans leurs activités contre l'apartheid et en particulier de les aider à diffuser des informations sur la détérioration de la situation en Afrique du Sud, afin d'atténuer l'effet des contraintes qui pèsent sur la presse en Afrique du Sud et de contrer efficacement la propagande sud-africaine.

Pour terminer, je voudrais également présenter le projet de résolution A/43/L.36 et Corr.1 relatif à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe. L'essentiel de ce projet de résolution découle du Document final de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Nicosie, Chypre, du 7 au 10 septembre 1988 ainsi que des conclusions du rapport annuel du Comité spécial, en particulier du passage traitant de l'évolution de la situation en Afrique du Sud et aux conclusions et recommandations dudit rapport. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale non seulement exprime sa profonde préoccupation face à l'escalade de la répression contre les adversaires de l'apartheid en Afrique du Sud et à la poursuite de l'agression par ce régime contre les Etats de première ligne et ses conséquences destructrices, mais son indignation à propos de l'attitude de l'Afrique du Sud qui continue à ignorer délibérément les résolutions des Nations Unies. L'Assemblée prend acte de la nécessité d'examiner la situation critique et ses conséquences destructrices en Afrique du Sud et dans la sous-région de l'Afrique australe en vue de trouver une solution permettant de mettre fin, de façon pacifique, à l'apartheid, cause essentielle des problèmes de toute la sous-région.

Dans ce contexte, aux termes du paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale décide de tenir, avant sa quarante-quatrième session, une session extraordinaire consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, à une date qui sera déterminée par le Secrétaire général en consultation avec le Comité spécial contre l'apartheid.

Ces dispositions, je n'en doute pas, correspondent aux vues de la majorité écrasante des représentants qui ont participé au débat et qui, je pense, réalisent le consensus dans cette enceinte.

Pour terminer, je tiens, au nom des auteurs, non seulement à exprimer l'espoir que les quatre projets de résolution que je viens de présenter seront adoptés à l'unanimité, mais aussi que les Etats Membres suivront scrupuleusement leurs

M. Obaze (Nigéria)

dispositions et contribueront à l'accomplissement du mandat du Comité spécial dans les meilleures conditions. En sa qualité de président du Comité spécial contre l'apartheid, M. Joseph Garba a déclaré ici-même :

"Nous ne devons pas oublier que le sort de millions de Sud-Africains blancs et noirs dépend de nos actes et de nos votes." (A/43/PV.60, p. 17)

Je demande donc aux Etats Membres de s'exprimer en faveur de ces projets de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne maintenant la parole au représentant du Ghana qui souhaite présenter le projet de résolution A/43/L.31 et Corr.1 intitulé "Coopération militaire avec l'Afrique du Sud" et le projet de résolution A/43/L.32 et Corr.1 intitulé "Sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud".

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur et le privilège de présenter à l'Assemblée deux des 10 projets de résolution relatifs au point 36 de l'ordre du jour intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain". Les deux projets de résolution font l'objet des documents A/43/L.31 et A/43/L.32 et sont respectivement intitulés "Coopération militaire avec l'Afrique du Sud" et "Sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud". Le document A/43/L.31/Corr.1 contient la liste mise à jour des auteurs de cette résolution. Quant à la liste complète des auteurs du projet de résolution A/42/L.32, elle figure dans le document A/43/L.32/Corr.1.

En outre, je voudrais ajouter que les pays ci-après se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/43/L.31 : Philippines, Somalie et Trinité-et-Tobago. En ce qui concerne le projet de résolution A/43/L.32, les pays ci-après se sont joints aux auteurs : Somalie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Dans le projet de résolution A/43/L.31, qui est un texte nouveau, l'Assemblée exhorte les Etats qui, directement ou indirectement, violent l'embargo sur les armes et continuent à coopérer avec l'Afrique du Sud dans les domaines militaire, nucléaire, des renseignements et de la technologie militaires, de mettre fin immédiatement à ces activités. L'Assemblée prie également instamment le Conseil de sécurité d'envisager des mesures immédiates en vue d'assurer l'application stricte et scrupuleuse de l'embargo sur les armes adopté par la résolution 418 (1977), ainsi que son contrôle efficace; elle demande également au Comité spécial de continuer à suivre cette question et d'en rendre compte à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité selon qu'il conviendra.

M. Gbeho (Ghana)

Les deux projets de résolution ont été jugés nécessaires du fait de l'aggravation de la situation en Afrique du Sud. Malgré les nombreux appels adressés à l'Afrique du Sud les années précédentes, le régime raciste s'est opiniâtré dans son intransigeance et dans sa défiance. Au cours de l'année écoulée, le régime a même durci sa répression contre des organisations et des particuliers anti-apartheid, il s'est lancé dans une censure rigoureuse de l'information, a détenu, emprisonné, voire exécuté des opposants politiques et, d'une façon générale, a pris des mesures pour étayer le système d'apartheid.

Le déploiement militaire sud-africain a été le point crucial de ces mesures, car il est entièrement utilisé dans le but d'écraser et de réduire au silence une opposition intérieure et de commettre des actes d'agression contre des Etats voisins. Le régime raciste n'aurait certainement pas atteint ce degré de puissance militaire et d'arrogance sans la collaboration dont il a bénéficié et continue à bénéficier de l'extérieur, malgré l'embargo sur les armes institué contre ce pays par le Conseil de sécurité. Il faut donc d'urgence s'attaquer à cette situation menaçante et inacceptable.

En outre, la majorité écrasante de la communauté internationale resté convaincue que le régime raciste devrait être isolé sur les plans politique, économique et social, car c'est le moyen le plus pacifique d'exercer le maximum de pression sur l'Afrique du Sud en vue d'une fin rapide du système d'apartheid. Dans le débat en cours, ce sentiment a été réitéré par plusieurs délégations et il faut, par conséquent, le mentionner dans toute décision que l'Assemblée prendra.

Dans le projet de résolution A/43/L.32 et Corr.1, intitulé "Sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud", l'Assemblée générale réaffirmerait que l'apartheid est un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationales, et que c'est à l'Organisation des Nations Unies qu'il incombe au premier chef d'appuyer les efforts destinés à l'éliminer sans plus tarder. Encourageant les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports, l'Assemblée lancerait un appel à tous les Etats pour qu'ils appuient les travaux de la Commission contre l'apartheid dans les sports. L'Assemblée appellerait aussi les Etats qui ont accru leurs échanges avec l'Afrique du Sud à rompre leurs relations commerciales avec le régime raciste.

L'essentiel est qu'au titre de ce projet de résolution, l'Assemblée déclarerait une fois de plus que l'imposition de sanctions globales et obligatoires par le Conseil de sécurité en application du Chapitre VII de la Charte des

M. Gbeho (Ghana)

Nations Unies constituerait le moyen le plus approprié, le plus efficace et le plus pacifique de mettre fin à l'apartheid, et, par conséquent, prierait instamment le Conseil de sécurité d'envisager des mesures immédiates en vertu de ce Chapitre et exhorterait les gouvernements qui s'opposent à l'imposition de sanctions globales et obligatoires à réexaminer leur politique.

A cet égard, l'Assemblée appellerait également le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et celui des Etats-Unis d'Amérique à apporter leur coopération pour l'imposition, par la communauté internationale, de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud comme moyen de promouvoir un changement pacifique dans ce pays. Enfin, l'Assemblée demanderait instamment au Conseil de sécurité de renforcer l'embargo obligatoire sur les armes qu'il a imposé aux termes de ses résolutions 418 (1977) du 4 novembre 1977 et 558 (1984) du 13 décembre 1984, en vue de mettre fin aux violations continues de l'embargo sur les armes.

Comme il a déjà été souligné, le projet de résolution A/43/L.31 et Corr.1, intitulé "Coopération militaire avec l'Afrique du Sud" est un nouveau projet de résolution présenté cette année au titre du point 36 de l'ordre du jour. Le Comité spécial contre l'apartheid juge ce projet opportun parce qu'il craint de plus en plus la collaboration croissante de certains pays avec le régime raciste sud-africain dans le domaine militaire.

Compte tenu de l'importance de la question de l'apartheid, qualifié de crime contre l'humanité, et de la situation qui se détériore progressivement en Afrique du Sud elle-même ainsi que dans la sous-région de l'Afrique australe en général du fait de ce système politique abominable, je tiens à saisir cette occasion, au nom des auteurs des deux projets de résolution, d'en appeler à toutes les délégations pour qu'elles leur accordent, ainsi qu'au projet de résolution présenté au titre du point 36, leur appui maximum. Il faut à ce stade que l'Assemblée générale indique sans ambiguïté au régime raciste sud-africain qu'elle n'acceptera plus le système intolérable d'apartheid.

Au vrai, le système d'apartheid ne peut être réformé; il faut l'éradiquer complètement. Les délégations ne doivent pas se laisser troubler par les réformes mineures et de pure façade du régime raciste de Pretoria qui visent à consolider davantage cet odieux système d'apartheid de façon que son élimination par la communauté internationale soit d'autant plus difficile.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant du Soudan qui désire présenter le projet de résolution A/43/L.34 et Corr.1, intitulé "Relations entre l'Afrique du Sud et Israël".

M. IDRIS (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation est heureuse d'être de celles qui présentent les projets de résolution sur la lutte contre les politiques d'apartheid du Gouvernement sud-africain. Ces projets de résolution ont été approuvés par le Groupe africain au moment de leur préparation au Comité spécial contre l'apartheid, à la suite de consultations intensives entre plusieurs groupes régionaux.

Le projet de résolution que je présente maintenant, en tant que document A/43/L.34 et Corr.1, est intitulé "Relations entre l'Afrique du Sud et Israël".

Les relations entre l'Afrique du Sud et Israël sont significatives et, de fait, extrêmement dangereuses car elles sont un important moyen pour le régime de Pretoria de continuer à faire fi de la volonté politique internationale et des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en contournant les mesures d'embargo et de blocus imposées contre lui et en faisant dévier la pression internationale dont le but est de l'amener à abandonner ses politiques d'apartheid.

Les rapports étroits entre Israël et l'Afrique du Sud couvrent plusieurs domaines importants, notamment l'appareil militaire, les services de sécurité et de renseignements, en plus des relations dans les domaines économique, commercial et culturel.

Tous les mouvements de libération africains - en particulier le Pan Africanist Congress of Azania, l'African National Congress et la South West Africa People's Organization - ont exprimé à maintes reprises et dans diverses instances leur préoccupation face aux relations croissantes entre l'Afrique du Sud et Israël.

M. Idris (Soudan)

Bien que le Comité spécial contre l'apartheid se soit félicité de la décision prise par le Gouvernement israélien de limiter ses relations avec l'Afrique du Sud, il a exprimé certaines réserves sur cette décision concernant par exemple son langage flou et plusieurs lacunes manifestes, sans mentionner le fait que cette décision s'adressait à certains milieux américains et ne constituait pas une réponse aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, notamment celles relatives à la lutte contre l'apartheid.

Selon le rapport du Comité spécial contre l'apartheid et ses annexes qui ont été présentés à la présente session de l'Assemblée générale sous la cote A/43/22 en date du 27 octobre 1988, malgré la décision d'Israël et le grand secret qui entoure les relations entre l'Afrique du Sud et Israël, les informations obtenues l'année dernière indiquent que leurs relations non seulement se sont poursuivies mais en fait se sont accrues. Dans son rapport, le Comité spécial contre l'apartheid souligne ce fait dans le paragraphe 4 de l'Annexe I, mentionnant les déclarations faites par le Gouvernement israélien lui-même selon lesquelles les relations ne subiraient pas de véritables changements.

Le même paragraphe souligne également que les contrats militaires conclus entre les deux pays n'expireront qu'à la fin des années 90, et que le Gouvernement sud-africain a recruté, après l'annulation du projet israélien de chasseur Lavi, tous les travailleurs et ingénieurs israéliens qui y travaillaient, outre une équipe d'ingénieurs israéliens qui, depuis décembre 1987, travaille à Johannesburg sur le programme d'amélioration du Cheetah.

Des sources dignes de foi ont souligné qu'une coopération intensive existait au niveau des conseillers militaires depuis la dernière guerre contre l'Angola, étant donné que le nombre d'Israéliens qui y participaient se chiffrait à quelque 600 techniciens. Cette coopération a été marquée en 1976 par la visite du Ministre israélien de la défense Sharon en Namibie occupée.

Dans son rapport, le Comité spécial contre l'apartheid indique que les ventes à l'Afrique du Sud représentaient environ 10 % des exportations militaires totales.

Sur la base de tous ces faits, il est demandé à Israël dans le projet de résolution A/43/L.34, de se conformer aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en mettant fin immédiatement à toute collaboration avec l'Afrique du Sud dans les domaines militaire, nucléaire, économique, du renseignement et autres, en particulier à ses marchés à long terme.

M. Idris (Soudan)

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale prie également le Comité spécial contre l'apartheid de continuer à suivre de près l'évolution des relations entre l'Afrique du Sud et Israël et de présenter un rapport à ce sujet.

Les auteurs du projet de résolution A/43/L.34/Corr.1 sont les pays suivants : Albanie, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Congo, Cuba, Ethiopie, Ghana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Soudan, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Zaïre qui souhaite présenter le projet de résolution A/43/L.37, intitulé "Diffusion d'informations contre la politique d'apartheid menée par le régime raciste d'Afrique du Sud".

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Le projet de résolution intitulé "Diffusion d'informations contre la politique d'apartheid menée par le régime raciste d'Afrique du Sud", publié sous la cote A/43/L.37, est présenté par 33 pays, dont la Trinité-et-Tobago, les Philippines et le Zaïre qu'il faut rajouter à la liste des coauteurs. Il est conforme à l'esprit du mandat législatif, contenu dans le paragraphe 4 de la résolution 32/105 H (XXXII) du 17 décembre 1977 et dans la résolution 33/183 I (XXXIII) du 24 janvier 1979, demandant au Secrétaire général d'organiser, en coopération avec les Etats Membres, un programme régulier d'émissions radiophoniques destinées à l'Afrique du Sud.

C'est, en effet, fort du rôle primordial qui revient à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées de diffuser des informations contre l'apartheid, d'étendre et d'intensifier ses activités en vue de mobiliser l'opinion mondiale contre le système odieux d'apartheid d'Afrique du Sud que ce projet A/43/L.37 cherche à rendre publics les actes de répression barbare et de pendance inique, qui ne se conforment ni aux lois ni au respect de la valeur humaine, que commet ce régime raciste et minoritaire d'Afrique du Sud.

Depuis 1983, le régime raciste et minoritaire d'Afrique du Sud a procédé à 638 exécutions capitales de prisonniers dont la majorité était des Noirs.

Jeudi passé, le 24 novembre 1988, cinq prisonniers ont été pendus, portant le nombre des prisonniers ayant subi la peine capitale au cours de cette année 1988 à 115 personnes, dont 79 Noirs, 33 Métis et seulement 3 Blancs.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

Ces atrocités donnent la mesure du style meurtrier de ce régime raciste et minoritaire, qui procède impunément à l'élimination progressive de la race noire en Afrique du Sud.

Les exactions auxquelles se livre ce régime minoritaire et raciste s'étendent de l'arrestation arbitraire à des pendaisons, en passant par les tortures, les sévices corporels et les traitements inhumains qu'il inflige sans cesse à la population noire d'Afrique du Sud.

En vue d'empêcher l'opinion publique internationale de suivre de près toutes ces pratiques répressives, ce régime a mis sur pied un mécanisme policier appelé état d'urgence, que complète la censure de la presse afin que l'extérieur ne soit pas en mesure de se rendre compte des crimes qu'il exécute à l'intérieur de son pays.

Transposant en dehors des frontières de son pays le conflit interne qui y prévaut et s'y poursuit, ce régime perpètre de nombreux actes d'agression militaire et de déstabilisation contre les Etats de première ligne et d'autres Etats de la région.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

La communauté internationale est donc alarmée par les réductions envisagées dans le cadre de la création de la section des programmes anti-apartheid au sein du Département de l'information du Secrétariat. Elle est aussi préoccupée par le fait que la production de programmes stigmatisant les pratiques de l'apartheid n'a fait que baisser au fil des ans et déplore également la proposition du Département de l'information tendant à réduire les programmes radiophoniques qui s'adressent aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie en ce moment crucial où ce régime raciste a intensifié sa campagne de désinformation et de censure totale des médias.

Considérant, par ailleurs, les efforts entrepris par le Secrétaire général en lançant des programmes radiophoniques, en coopération avec les Etats Membres, dont les émissions parviennent à l'Afrique australe dans les principales langues de l'Afrique du Sud, à savoir l'anglais, l'afrikaans, le sesotho, le setswana, le xhosa et le zoulou, le présent projet A/43/L.37, que j'ai le privilège de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, demande instamment au Secrétaire général d'intensifier, d'accroître et d'étendre ces émissions radiophoniques, ainsi que la production des documents audio-visuels, et de maintenir les traits et les caractéristiques linguistiques uniques de ces programmes.

Ce projet lance un appel aux gouvernements et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales pour leur coopération avec le Secrétaire général afin que soit assurée la plus large diffusion possible des informations contre l'apartheid et, en particulier, de ces programmes radiophoniques.

Monsieur le Président, tel est le sens du projet de résolution A/43/L.37 que je vous demande de bien vouloir faire adopter par l'Assemblée générale, en espérant fermement qu'il recueillera l'unanimité des voix de tous les Etats Membres. Ainsi, l'expression de leur solidarité au peuple noir opprimé d'Afrique du Sud revêtira-t-elle une signification véritable et humaniste.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant de la Suède qui va présenter le projet de résolution A/43/L.38, intitulé "Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud", et le projet de résolution A/43/L.42, intitulé "Action internationale concertée en vue de l'élimination de l'apartheid".

M. ELIASSON (Suède) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter tout d'abord le projet de résolution A/43/L.38 concernant le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, qui est parrainé, cette année, par 40 Etats Membres.

Le Fonds d'affectation spéciale a été créé il y a plus de 20 ans. Son objectif, qui est essentiellement humanitaire, est de fournir une assistance judiciaire aux personnes persécutées parce qu'elles s'opposent à l'apartheid. Le Fonds constitue la preuve concrète que l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres appuient la lutte contre l'apartheid non seulement en paroles, mais également en actes. Depuis 1965, le Fonds a contribué une somme s'élevant à plus de 39 millions de dollars au total pour venir en aide à plusieurs milliers de personnes persécutées en vertu de la législation de l'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie.

Le débat qui s'est déroulé cette semaine à l'Assemblée générale a clairement reflété notre profonde préoccupation commune face aux mesures répressives sans précédent qui frappent, en Afrique du Sud et en Namibie, ceux qui s'opposent à l'apartheid, notamment les dirigeants des organisations politiques non raciales et démocratiques de masse, les syndicalistes, les représentants de communautés et d'églises et les étudiants. Dans le rapport du Secrétaire général relatif au Fonds (A/43/682), nous trouvons suffisamment de renseignements pour nous faire une idée de la portée et de la gravité de cette répression.

Malgré les sévères restrictions imposées aux tribunaux, des avocats ont pu fournir une assistance notable aux détenus politiques en Namibie et en Afrique du Sud. Cette année, dans de nombreux cas, des détenus ont été libérés, des peines ont été réduites et des parents de détenus ont pu obtenir une assistance juridique grâce au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. L'appui fourni par le Fonds aux personnes qui intentent des actions civiles pour contester les lois de l'apartheid et l'assistance humanitaire accordée dans ces cas ont été d'une importance cruciale. Une telle action est essentielle à la défense des droits fondamentaux de l'homme. Elle sert également la cause que représentent l'abolition de l'apartheid et l'établissement d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

M. Eliasson (Suède)

Ces derniers mois, le Fonds d'affectation spéciale a reçu plusieurs communications faisant état de besoins pressants de fonds supplémentaires. Les institutions concernées ne peuvent pas faire face aux dépenses élevées qu'entraîne l'augmentation spectaculaire des cas. Par conséquent, nous lançons vigoureusement un appel dans le projet de résolution en demandant que des contributions encore plus généreuses soient versées au Fonds d'affectation spéciale et aux institutions bénévoles. Nous exprimons notre reconnaissance aux gouvernements et aux organisations qui ont versé des contributions au Fonds. En tant que Président du Conseil d'administration du Fonds, je suis heureux qu'un grand nombre de gouvernements aient versé des contributions au Fonds, et je demande à ceux qui ne l'ont pas encore fait de se joindre à ces efforts dignes d'éloges. Je dois faire remarquer que la contribution de quatre gouvernements s'élève à plus de 75 % du budget du Fonds. J'espère, en fait, que les pays industrialisés, en particulier, seront en mesure de contribuer au Fonds ou d'augmenter leurs contributions. J'espère que les nombreuses déclarations éloquentes faites ici ou ailleurs contre l'apartheid et en faveur de la solidarité avec les détenus et les victimes de l'apartheid emprisonnées se concrétiseront par de plus larges contributions au Fonds.

Je voudrais, au nom des auteurs du projet de résolution A/43/L.38, exprimer l'espoir que, cette année, comme l'année dernière, l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution sans vote.

J'en viens maintenant au projet de résolution A/43/L.42, intitulé "Action internationale concertée en vue de l'élimination de l'apartheid". Ces cinq dernières années, un texte semblable a été présenté à la suite des efforts concertés d'un certain nombre de pays, dont les pays nordiques et plusieurs pays africains, afin de rallier le plus large appui possible de la communauté internationale pour décider des moyens qui persuaderaient enfin l'Afrique du Sud de la nécessité d'abolir l'apartheid.

Le projet de résolution souligne la responsabilité qui incombe à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale de coordonner et de renforcer leurs pressions sur l'Afrique du Sud afin d'aboutir à l'abolition immédiate de l'apartheid par des moyens pacifiques. Il prie instamment le Conseil de sécurité d'envisager sans tarder d'adopter des sanctions obligatoires efficaces contre l'Afrique du Sud.

M. Eliasson (Suède)

De même, le projet de résolution reconnaît les besoins pressants d'assistance tant du peuple opprimé de l'Afrique du Sud que des Etats voisins. Cela est reflété dans les appels lancés pour que soit accrues l'aide humanitaire, juridique et éducative aux victimes de l'apartheid ainsi que l'assistance aux Etats de première ligne et à la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe.

Outre qu'il appuie, comme les résolutions précédentes, l'adoption de sanctions obligatoires efficaces par le Conseil de sécurité, le projet de résolution demande, en attendant, un renforcement des pressions sur le régime d'apartheid grâce à l'application des nombreuses mesures volontaires énumérées au paragraphe 7 du dispositif.

Le texte dont nous sommes saisis est parrainé par un grand nombre de pays : l'Angola, l'Australie, l'Autriche, le Danemark, l'Egypte, la Finlande, le Ghana, la Grèce, l'Islande, l'Inde, l'Irlande, Madagascar, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria, la Norvège, la Suède, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. En outre, les Etats suivants se sont aujourd'hui portés coauteurs : Jamahiriya arabe libyenne, Sénégal, Somalie, Trinité-et-Tobago et Philippines.

M. Eliasson (Suède)

Etant donné la nécessité pressante d'une action internationale concertée, nous en appelons instamment à tous les Etats Membres maintenant pour qu'ils appuient les aspirations légitimes du peuple sud-africain en votant pour le projet de résolution dont est saisie à présent l'Assemblée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Koweït qui va présenter le projet de résolution A/43/L.41, "Embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud".

Mlle AL-MULLA (Koweït) (interprétation de l'anglais) : Le Koweït a l'honneur de se joindre aux précédents orateurs pour présenter les projets de résolution relatifs au point 36 de l'ordre du jour, "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain". Ma délégation a le plaisir de présenter le projet de résolution A/43/L.41 "Embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud", dont est saisie l'Assemblée. Le projet est parrainé par tous les membres du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, à savoir l'Algérie, Cuba, l'Indonésie, le Nicaragua, le Nigéria, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République démocratique allemande, la République socialiste soviétique d'Ukraine, la République-Unie de Tanzanie et le Koweït. Les Etats suivants se sont également associés au Groupe en tant que coauteurs : Albanie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Jamahiriya arabe libyenne, Mongolie, Sénégal, Somalie, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

Il convient de rappeler que le Groupe intergouvernemental a été créé à la suite de l'adoption de la résolution 41/35 F en décembre 1986. Conformément à cette résolution, le Groupe a présenté son premier rapport à l'Assemblée lors de la quarante-deuxième session, Assemblée qui a ensuite adopté la résolution 42/23 F sur l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud, le 20 novembre 1987, par 138 voix contre 4, avec 12 abstentions. Nous espérons cette année également recueillir un appui aussi écrasant, sinon plus.

Le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée est pratiquement identique à la résolution 42/23 F. Il y a quelques modifications rédactionnelles mineures et, le Groupe ayant deux années d'expérience, quelques ajouts importants. Dans la résolution 42/23 F, on priait instamment le Conseil de sécurité :

"D'intervenir sans plus attendre en imposant un embargo obligatoire sur la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, ainsi que sur la fourniture de matériel et de technologie à son industrie pétrolière et à ses projets de liquéfaction du charbon." (Par. 2)

Mlle Al-Mulla (Koweït)

Le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution A/43/L.41 comporte deux éléments qui viennent s'ajouter à l'embargo, à savoir le financement et les investissements.

Dans la résolution de l'année dernière, on énumérait une série de mesures de nature à élargir la portée de l'embargo. Ces éléments ont été repris dans le projet de résolution A/43/L.41. Par exemple, au paragraphe 3 du dispositif, alinéa i), nous demandons, comme nous l'avions fait l'année dernière, qu'en attendant que le Conseil de sécurité décide d'adopter des mesures efficaces, tous les Etats imposent

"Des sanctions pénales aux sociétés et aux particuliers qui ont violé l'embargo pétrolier"

et nous ajoutons :

"Et de faire connaître les cas dans lesquels des poursuites engagées en vertu de législations nationales ont abouti à des résultats positifs."

A l'alinéa j) du même paragraphe du dispositif, nous demandons à nouveau à tous les Etats, comme nous l'avions fait l'année dernière, en attendant que le Conseil de sécurité prenne une décision

"de rassembler, échanger et diffuser des informations concernant les violations de l'embargo pétrolier"

et nous ajoutons :

"notamment les moyens d'empêcher ces violations, et d'adopter des mesures concertées dans ce domaine".

Au paragraphe 4 du dispositif on lit que l'Assemblée générale

"décide que le Groupe intergouvernemental organisera en avril 1989, en coopération avec le Comité spécial contre l'apartheid, une série d'auditions sur le renforcement de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud".

Nous sommes sûrs que ces auditions, grâce à la participation d'experts et de personnalité éminentes dans ce domaine, ouvriront la voie à une nouvelle action significative de la communauté internationale contre l'Afrique du Sud.

Outre l'organisation d'auditions, il est demandé au Groupe intergouvernemental de présenter à l'Assemblée générale

"A sa quarante-quatrième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, accompagné de propositions visant à renforcer le mécanisme de surveillance de la fourniture et de la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud."

Mlle Al-Mulla (Koweït)

Le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée est un élément important des efforts qu'entreprend la communauté internationale pour contribuer au démantèlement du système honteux de l'apartheid par des moyens pacifiques. L'augmentation de la pression internationale, notamment par le biais de sanctions globales significatives ayant force contraignante, est le seul moyen pacifique dont nous disposons pour aider dans sa juste lutte la majorité nationale de l'Afrique du Sud. Les auteurs du projet de résolution croient qu'un embargo pétrolier efficace a stratégiquement de bonnes chances de succès. Ne perdons pas de vue que le pétrole est pratiquement le seul produit de base stratégique pour lequel l'Afrique du Sud ne soit pas autosuffisante. Un tel embargo serait également le moyen pour la communauté internationale de transmettre un message à Pretoria, à savoir qu'elle ne tolère pas l'apartheid. Il faut que Pretoria décide rapidement s'il rejoint la communauté internationale en abolissant pacifiquement l'apartheid ou s'il reste au ban de la communauté internationale et se trouve confronté à de nouvelles sanctions internationales.

L'un des moyens de transmettre notre message au régime de Pretoria consiste à adopter à une écrasante majorité le projet de résolution dont vous êtes saisis.

Mme THORPE (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, permettez-moi de présenter à nouveau, au nom du Gouvernement et du peuple de la Trinité-et-Tobago, nos condoléances aux Gouvernements et aux peuples du Bangladesh et de l'Inde à l'occasion des pertes humaines et matérielles considérables qu'ils viennent de subir.

L'Assemblée générale est réunie à nouveau pour examiner la dégradation de la situation en Afrique du Sud et les défis formidables mais pas insurmontables auxquels sont confrontées la majorité opprimée de ce pays comme la communauté internationale dans son ensemble dans leur lutte commune contre l'apartheid.*

M. Dlamini (Swaziland), Vice-Président, assume la présidence.

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

L'année dernière, nous avons été témoins de l'escalade constante des mesures arbitraires et draconiennes prises par le régime de Pretoria, visant à éliminer toute opposition au système odieux d'apartheid et à subjuguer davantage la population majoritaire noire. A cette fin, l'Afrique du Sud a accordé d'importants pouvoirs de répression à ses forces de sécurité. Sous le couvert d'un Etat d'urgence élargi, différentes formes d'activités politiques légitimes ont été considérées comme des actes criminels; meurtres, détentions arbitraires d'hommes, de femmes et d'enfants, torture de prisonniers et de détenus se poursuivent, le contrôle strict et la censure des médias locaux et étrangers ont été renforcés, les empêchant de révéler librement les actes odieux et inhumains perpétrés contre la majorité non blanche.

Le régime de Pretoria continue de passer ses frustrations sur les organisations et les particuliers anti-apartheid qui manifestent activement et pacifiquement leur opposition au système odieux d'apartheid. Cette année, des restrictions sévères, pratiquement des interdictions, ont été imposées à d'importantes organisations anti-apartheid, à 18 particuliers et au Congress of South African Trade Union, la plus grande fédération syndicale d'Afrique du Sud. Autre source de graves inquiétudes : l'imposition en septembre dernier de la stricte loi modificative sur les relations professionnelles, qui cherche notamment à réduire la capacité des travailleurs noirs d'organiser des grèves et des boycottages et à permettre de demander des dommages et intérêts pour pertes de production dues aux arrêts de travail.

Il devrait être parfaitement évident pour tous que, dans sa guerre non déclarée contre la population majoritaire de l'Afrique du Sud, le régime utilise des moyens tant détournés qu'ouvertement terroristes pour assurer la survie de ce système répréhensible, que la communauté internationale a qualifié de crime contre l'humanité. Cette dure réalité a encore été confirmée cette année par le fait qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique australe des membres éminents de l'African National Congress of South Africa et d'organisations anti-apartheid ont été assassinés et blessés. La Trinité-et-Tobago condamne ces actes non mitigés de terrorisme d'Etat, qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Il est paradoxal que, malgré les attaques constantes du régime raciste contre les droits inaliénables et les libertés fondamentales de la population majoritaire de l'Afrique du Sud, Pretoria s'obstine vainement à se présenter comme un régime réformiste, voire bienveillant. S'il n'avait cherché à dissimuler ses actes

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

criminels de manière aussi tragique et dangereuse et si le coût du mécanisme de propagande avait été moins élevé, ses manœuvres auraient pu être considérées comme des tentatives désespérées, mais vaines de ce paria international pour s'assurer une légitimité nationale et internationale. Mais la réalité est que les partisans véritables de la lutte anti-apartheid se heurtent au fait que les collaborateurs de l'Afrique du Sud, tant gouvernementaux que privés, sont très souvent prêts à se servir de ces prétendues réformes pour justifier la poursuite ou le renforcement de leurs liens avec l'apartheid. C'est pour cette raison que la Trinité-et-Tobago s'est félicitée que l'Organisation ait rejeté sans équivoque les prétendues élections municipales qui ont eu lieu en Afrique du Sud en octobre dernier. L'Assemblée a considéré les élections municipales raciales pour ce qu'elles étaient, c'est-à-dire :

"des manœuvres insidieuses du régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud visant à renforcer encore le pouvoir blanc minoritaire et l'apartheid."

(Résolution 43/13, par. 2)

Il est regrettable qu'une telle résolution n'ait pas été adoptée par consensus, ce qui aurait évité de donner des avertissements ambigus au régime d'apartheid.

Bien que Pretoria s'efforce de faire croire à la communauté internationale que des changements importants sont en cours en Afrique du Sud, il est évident que les piliers du système d'apartheid restent fermement établis et continuent de régir l'existence quotidienne de millions de Sud-Africains. Selon le dernier rapport du Comité spécial contre l'apartheid, l'un de ces piliers, le Group Areas Act - loi qui prévoit le déplacement forcé de la population noire vers les homelands et les prive de leur citoyenneté - est appliqué plus fréquemment et plus sévèrement ces derniers temps. Une pression internationale constante et concertée doit être exercée sur Pretoria pour qu'il mette fin à cette politique odieuse, car le peuple opprimé d'Afrique du Sud et la communauté internationale ne sauraient attendre passivement que l'Afrique du Sud crée une société démocratique unie et non raciale, libérée de l'apartheid et fondée sur le gouvernement par la majorité.

La Trinité-et-Tobago s'est félicitée de la libération, le 26 novembre dernier, du Président du Pan Africanist Congress of Azania, M. Zephania Mothopeng, et de M. Harry Gwala, de l'African National Congress, ainsi que de la récente commutation de la peine capitale des Six de Sharpeville. Cependant, la Trinité-et-Tobago s'associe aux autres Etats Membres pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud, y compris M. Nelson Mandela, ce champion de la justice, de la liberté et de l'égalité, car ma

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

délégué ne peut s'empêcher de penser que la libération tant attendue de ces résistants malades et la décision concernant les Six de Sharpeville comportaient un élément de propagande et de manipulation, compte tenu en particulier de la récente exécution de quatre leaders en vue de l'United Democratic Front sous l'inculpation de crime contre l'Etat et de l'exécution, la semaine dernière, de cinq Sud-Africains noirs.

Différents rapports et études, y compris le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/43/786, le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/43/22) dont nous sommes actuellement saisis et les études demandées par le Secrétariat du Commonwealth, ont tous conclu que certains aspects des restrictions et sanctions limitées imposées à l'Afrique du Sud ont jusqu'à présent un effet sensible. On estime que cet effet serait accru si l'on adoptait des sanctions obligatoires globales. Comme le Secrétaire général du Commonwealth, M. Shridath Ramphal, l'a fait observer dans une allocution récente en Australie :

"Il ressort nettement de la propagande extérieur de l'Afrique du Sud et de la réaction de la presse à l'intérieur du pays que Pretoria est gêné par les sanctions. La preuve la plus évidente en est que le Président Botha a déclaré que tout appui des sanctions de la part de Sud-Africains est un acte criminel."

Malheureusement, certains rapports dont nous sommes saisis reconnaissent également que même les mesures et les sanctions existantes ne sont pas incontournables. Cela tient en partie à l'imprécision des législations, au fait que certaines mesures sont volontaires et en fait que la non-application des sanctions n'est pas toujours jugée punissable. Un autre fait extrêmement important à cet égard est que les sanctions ne sont pas universellement appliquées, ce qui permet à certains Etats et entités qui ne respectent pas pleinement ces mesures de les saper.

Il importe que la communauté internationale trouve rapidement le moyen de combler ces lacunes et crée des mécanismes de contrôle appropriés, indispensables à ce processus. La Trinité-et-Tobago est prête à y contribuer. Nous continuerons également de demander l'adoption de mesures obligatoires globales au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, car nous sommes résolus à poursuivre nos efforts afin de créer une Afrique du Sud, libre, non raciale et démocratique.

M. KARUKUBIRO-KAMUNANWIRE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Je souhaite tout d'abord exprimer la reconnaissance de ma délégation au Président, l'Ambassadeur Joseph Garba, et à tous les membres du Comité spécial contre l'apartheid pour les rapports dont ils ont saisi l'Assemblée générale. Pendant ses 25 ans d'existence, le Comité spécial a obtenu des progrès considérables en mobilisant l'opinion internationale afin qu'elle apporte son appui à la lutte contre la politique néfaste d'apartheid. Ses rapports et ses recommandations ont été très utiles pour garder en priorité à l'ordre du jour international la situation dangereuse et critique en Afrique australe. J'exprime également ma reconnaissance au Président et aux autres membres du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud. Le Groupe a veillé à ce que la pression de l'embargo sur le pétrole pèse sur l'Afrique du Sud et que ceux qui le violent soient dénoncés.

Cette année, nous célébrons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans laquelle ont été énoncés les droits de l'homme fondamentaux des personnes et de tous les peuples. Il y est énoncé le droit de tout individu de jouir de tous les droits et libertés que contient cette déclaration, sans distinction aucune de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, ou d'origine ethnique ou nationale. L'adoption de la Déclaration, il y a 40 ans, par l'Assemblée générale, a constitué un jalon historique. Elle a permis de reconnaître que le maintien de la paix et de la sécurité internationales était inextricablement lié au plein respect des droits de l'homme. Elle a inauguré l'époque où l'émancipation de tous les peuples et l'affirmation des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont considérées comme des objectifs sacro-saints.

Le régime anachronique d'apartheid en Afrique australe est la triste séquelle d'une ère d'esclavage depuis longtemps révolue qui défie l'esprit de notre époque. Les actes et la politique de ce régime sont consacrés à la préservation de l'apartheid. Le fait que ce système, semblable à celui que pratiquait l'Allemagne nazie, puisse s'épanouir en notre sein, est un triste commentaire sur notre époque. Nous sommes tous d'accord pour dire que le système d'apartheid est néfaste et immoral et qu'il faut y mettre fin. Cette organisation a adopté de nombreuses résolutions demandant le démantèlement de l'apartheid et la fin du racisme et de l'oppression institutionnalisés que pratique Pretoria. En fait, l'apartheid a été qualifié par les Nations Unies de crime contre l'humanité. Malheureusement, un

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

certain nombre de pays puissants n'ont pas manifesté la volonté politique nécessaire pour mettre un terme à ce régime.

Malgré nos condamnations, le régime ne s'est pas adouci et ne semble pas prêt à le faire. Il s'est au contraire lancé, d'une part, dans une politique d'oppression accrue à l'intérieur et, d'autre part, dans une campagne d'agression et de déstabilisation contre les Etats de première ligne. Les infrastructures économiques de tous ces pays ont été la cible de la destruction. Les frais économiques des pays appartenant à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) découlant de la guerre contre l'apartheid atteindraient au total 10 milliards de dollars pour la période 1980-1984. Le régime d'Afrique du Sud cherche à rendre les Etats de première ligne économiquement plus dépendants de l'Afrique du Sud. Nous prions la communauté internationale d'augmenter son aide à la SADCC.

Entre-temps, tout en prétendant oeuvrer à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud s'efforce de manipuler les événements en Namibie de sorte que le Gouvernement d'une Namibie indépendante puisse être soit dirigé par Pretoria, soit tenu économiquement en otage par le biais de l'occupation illégale de Walvis Bay. Nous soutenons que Walvis Bay et les îles Penguin font partie intégrante de la Namibie. Dans tout règlement, l'Afrique du Sud semble vouloir s'accrocher à Walvis Bay afin de compromettre l'indépendance de la Namibie et d'utiliser ce territoire comme base pour ses actes de subversion et d'agression contre les Etats de première ligne. L'Assemblée générale devrait dire sans ambiguïté que cela est inacceptable. Nous devrions apporter un appui inébranlable à la South West Africa People's Organization (SWAPO) dans ses efforts pour faire en sorte que la Namibie devienne un pays réellement indépendant.

Dans son rapport, le Comité spécial dépeint amplement la triste situation en Afrique du Sud résultant de la politique et des pratiques d'oppression de l'apartheid. Répondant à l'indignation croissante aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, l'Afrique du Sud a adopté une série de mesures draconiennes. L'état d'urgence, qui permet au régime de disposer de pouvoirs d'arrestation arbitraires, est devenu un trait permanent de la vie en Afrique du Sud. En février dernier, le régime a prononcé l'interdiction des activités politiques de 17 organisations anti-apartheid, dont le United Democratic Front (UDF). La condamnation pour trahison de quatre dirigeants noirs importants appartenant à l'UDF et de sept autres personnes a constitué un événement très inquiétant.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Leur seul crime a été de s'engager dans une opposition pacifique au régime d'apartheid. Manifestement, leur condamnation accroîtra l'agitation. C'est la preuve qu'en Afrique du Sud, toutes les possibilités de s'opposer pacifiquement au régime sont hypothéquées.

Non content de se livrer à des arrestations arbitraires en vertu de lois draconiennes, le régime de Pretoria a recours à des milices et à d'autres forces de substitution pour éliminer les dirigeants noirs. Cette pratique de terrorisme d'Etat ne se borne pas au territoire même de l'Afrique du Sud; cette politique s'étend aux enlèvements et à l'assassinat d'exilés et de représentants de mouvements de libération qui vivent à l'étranger. A titre d'exemple, je citerai l'assassinat d'une représentante de l'African National Congress of South Africa (ANC) à Paris, en mars dernier. Outre ces éliminations physiques illégales, l'Afrique du Sud a le triste honneur de détenir l'un des taux d'exécution les plus élevés du monde. La plupart des condamnés sont des dirigeants noirs. De même, l'Afrique du Sud est l'un des pays où le taux des personnes emprisonnées est le plus élevé. Le pays tout entier peut donc être décrit comme un vaste camp de concentration.

En cherchant à tromper l'opinion mondiale et à apaiser ceux qui le soutiennent, le régime a institué de prétendues réformes qui, comme nous le savons, sont dénuées de tout fondement. L'objectif a été en partie d'obtenir la coopération de certains secteurs de la population opprimée tout en laissant intact l'ensemble du système d'oppression et de domination. Cela ne saurait tromper qui que ce soit.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

L'Assemblée générale, dans sa résolution 38/11 et le Conseil de sécurité, dans sa résolution 554 (1984) ont exprimé le point de vue unanime de la communauté internationale en déclarant ces prétendues réformes nulles et non avenues. Une autre manœuvre pour donner un caractère de légitimité et une apparence de réforme a été l'élection des représentants noirs aux prétendus conseils communautaires, qui se sont tenus en octobre dernier. L'Assemblée générale, dans sa résolution 43/13 adoptée à la présente session, a déclaré à l'unanimité que ces mesures avaient pour objectif de défendre le régime minoritaire et étaient contraires aux principes de la Charte. La population sud-africaine a rejeté en masse ces prétendues élections. C'est une mesure de l'insensibilité du régime qui poursuit son plan haïssable. L'apartheid ne peut être réformé, il faut le démanteler.

L'Ouganda se félicite de la libération de M. Zephania Mothopeng, Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et de M. Harry Gwala de l'African National Congress of South Africa (ANC). Cependant, nous devons appeler à la prudence, et il ne faut pas se laisser aller à croire que M. Botha a changé d'avis. Leur emprisonnement n'était déjà pas justifié. La libération de ces patriotes vise en partie à réduire l'indignation internationale concernant les mesures draconiennes que le régime applique à l'intérieur du pays. Le régime veut également faire croire que le dialogue se poursuit. Plutôt que d'engager un dialogue significatif avec les dirigeants authentiques à l'intérieur de l'Afrique du Sud, Botha va d'une capitale étrangère à l'autre, se faisant passer pour un pacifiste. Il faut faire attention à ne pas devenir à notre insu des complices de ce plan sinistre en lui offrant une plate-forme à partir de laquelle il puisse agir.

Si Botha cherche sérieusement une abolition pacifique de l'apartheid, il doit montrer une volonté vraie de négocier avec les dirigeants authentiques de la majorité. Il faudrait libérer sans condition Nelson Mandela et d'autres dirigeants noirs, lever l'interdiction de toutes les organisations politiques, permettre aux exilés de rentrer chez eux, abroger l'Acte sur la sécurité intérieure et mettre un terme à l'état d'exception.

L'Ouganda se félicite de l'accord quadripartite négocié entre l'Angola, Cuba, l'Afrique du Sud et les Etats-Unis d'Amérique. Nous espérons que, cette fois, l'Afrique du Sud est sérieuse, et qu'elle mettra en oeuvre la résolution 435 (1978). Compte tenu de la conduite antérieure de l'Afrique du Sud, nous pensons toutefois que la communauté internationale doit rester vigilante.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

D'aucuns ont essayé d'utiliser l'évolution de la situation en Namibie pour y voir une preuve de l'amélioration de l'atmosphère dans la région et en profiter pour protéger l'Afrique du Sud de sanctions globales obligatoires qui se font trop attendre. Le retrait de l'Afrique du Sud de l'Angola, et le fait qu'elle ait été contrainte de négocier au sujet de la Namibie ne sont pas des actes charitables. Ce sont les conséquences de sa défaite désastreuse à Quito-Cunavalle aux mains des forces internationalistes cubaines et angolaises. Nous saluons Cuba et l'Angola pour leur sagesse politique et le courage qu'ils démontrent en se sacrifiant et en luttant pour les idéaux que nous partageons tous : repousser l'agression de l'apartheid de l'Angola et l'occupation illégale de la Namibie.

Nous saluons les pays qui ont imposé des sanctions. Malheureusement, les actions de quelques gouvernements occidentaux qui ont empêché le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions obligatoires et globales ne peuvent que reconforter le régime de l'apartheid et l'encourager dans son intransigeance.

Nous notons avec regret que le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne se sont opposés à ce que la Communauté économique européenne (CEE) impose des mesures plus rigoureuses à l'encontre du régime. L'Ouganda juge aussi qu'il est déplorable que, alors que certains Etats ont imposé des sanctions, d'autres se soient empressés d'aller pêcher dans des eaux troubles en prenant la place que d'aucuns avaient laissée. Nous ne sommes pas impressionnés par les statistiques qui montrent que le commerce décline entre certains pays et l'Etat paria. Ce que nous souhaitons c'est une action résolue pour que l'entreprise de l'apartheid devienne une aventure fort coûteuse. Nous trouvons aussi que l'argument selon lequel les sanctions n'auront aucun effet et qu'elles ne feront que nuire aux victimes de l'apartheid est un signe d'une attitude paternaliste et égoïste.

Les pays qui présentent ces arguments n'ont pas hésité à imposer des sanctions dans des cas qui les méritaient bien moins. Leur attitude vise simplement à maintenir leur collaboration politique, économique et militaire avec l'Afrique du Sud. L'histoire ne les jugera pas avec bienveillance.

L'Ouganda soutient que la conduite de l'Afrique du Sud relève manifestement du champ d'application de l'Article 39 de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, l'imposition de sanctions globales et obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte s'impose.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

En Ouganda, nous continuerons à appuyer sans réserve et à aider par tous les moyens possibles la lutte du peuple de l'Afrique du Sud et des mouvements de libération.

De même, nous appuyons l'oeuvre du Comité spécial contre l'apartheid. Nous savons que certains souhaiteraient profiter des difficultés actuelles que connaît le budget des Nations Unies pour limiter indûment les programmes des Nations Unies relatifs à l'apartheid, ce qui est bien malencontreux. Plus que jamais, le travail du Comité spécial a besoin d'être renforcé. Sa contribution envers l'isolation du régime raciste et envers la mobilisation de la communauté internationale est louable. Elle mérite l'appui sans réserve de tous ceux qui défendent la liberté.

En conclusion, je souhaite réitérer l'opinion de l'Ouganda selon laquelle la question n'est pas de savoir si l'apartheid cessera, mais plutôt de savoir quand et comment. Nous pouvons hâter sa fin par une action concertée. Il y a 20 ans, dans le Manifeste de Lusaka, les chefs d'Etat africains ont clairement indiqué qu'ils étaient disposés à relever à la fois le défi des négociations et celui de la lutte armée. Alors que tous les moyens pacifiques se heurtent à des obstacles, notre devoir est d'aider les mouvements de libération dans leur lutte. En imposant des sanctions économiques globales, nous pouvons leur faciliter la tâche.

M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, l'Assemblée générale examine la question de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

Plus de 40 ans se sont écoulés et il ne semble y avoir aucun changement d'attitude en Afrique du Sud raciste.

A cet égard, mon gouvernement exprime sa préoccupation que le régime raciste d'Afrique du Sud continue d'opprimer et d'exploiter la majorité des peuples de l'Afrique du Sud qui sont des Africains.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

En tant que pays et peuple bénéficiant de la liberté, de la paix et de l'harmonie dans une diversité de plus 750 langues, dialectes et groupes ethniques, le Gouvernement et le peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée sont préoccupés par les politiques et la pratique de l'apartheid et les condamnent, car le racisme est, avec la course aux armements, l'une des menaces les plus graves à la paix et à la stabilité dans le monde d'aujourd'hui.

Il est évident que le Gouvernement de l'Afrique du Sud pense que la majorité africaine noire opprimée est inférieure. Par conséquent, la majorité s'est vu refuser le bien-être et le confort sur sa terre et de droits et privilèges acquis, le plus souvent par la sueur et le labeur des Sud-Africains noirs opprimés.

Les ghettos de Soweto sont un affront à la dignité humaine. Ils sont le signe visible de la dégradation et des politiques inhumaines du Gouvernement sud-africain raciste.

L'impossibilité persistante d'éliminer efficacement cette insulte odieuse à l'humanité risque d'avoir un effet négatif grave sur l'ensemble de la population sud-africaine. Le racisme et l'apartheid menacent sérieusement les sociétés humaines du monde entier.

M. Michael Somare, notre ministre des affaires étrangères, déclarait devant l'Assemblée le 13 octobre 1983, en sa qualité, à l'époque, de premier ministre en chef de Papouasie-Nouvelle-Guinée, que :

"Le racisme et l'apartheid, de par leur nature même, sont incompatibles avec la notion d'ordre international durable. Il sont par ailleurs contraires aux principes sur lesquels des sociétés comme la mienne sont fondées. Ceux qui [les] pratiquent méritent non seulement d'être condamnés mais aussi d'être isolés. Les opposants du racisme, eux, méritent notre appui indéfectible le plus ferme." (A/38/PV.31, p. 18)

Un des nombreux obstacles à la solution du problème a été l'appui - direct et indirect - donné au Gouvernement sud-africain par certains membres de cette Assemblée. Cet appui a donné au Gouvernement sud-africain une grande confiance dans sa capacité de continuer sa politique et ses pratiques d'apartheid malgré le large appui dont jouissent les sanctions dans le monde entier.

Ma délégation est inquiète devant les positions contradictoires adoptées par de nombreux membres des Nations Unies sur cette question importante. Certains pays, développés ou en développement, qui souscrivent à l'idée que l'apartheid est

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

barbare et n'a pas sa place dans un monde civilisé, prêtent un appui considérable au Gouvernement de l'Afrique du Sud, sous la forme d'une coopération socio-économique, culturelle et politique.

Si la communauté internationale veut véritablement s'opposer à l'apartheid, elle doit adopter des mesures positives pour exercer la pression la plus grande possible sur le Gouvernement d'Afrique du Sud afin qu'il abolisse immédiatement l'apartheid.

Comme l'a déclaré notre ministre des affaires étrangères au cours du débat général au mois d'octobre :

"Ma délégation est convaincue que l'adoption de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud peut offrir certaines perspectives de succès. Nous reconnaissons qu'une telle mesure, si elle était adoptée, pourrait créer des difficultés économiques. Mais de quelles autres options disposons-nous? Le temps peut remédier aux difficultés économiques..." (A/43/PV.27, p. 33)

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, quant à elle, a cessé toute relation avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Nous n'avons par conséquent aucune relation commerciale, diplomatique, consulaire ni même sportive avec ce pays. Récemment, une société sud-africaine a essayé d'acheter des actions dans une société transnationale, la Remison Goldfields, qui avait des intérêts dans deux mines d'or importantes de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Notre premier ministre a dit publiquement que le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne permettrait pas - je le répète, ne permettrait pas - au régime de l'apartheid de profiter de nos ressources.

Les efforts de la communauté internationale sont frustrés par les considérations suivantes : l'absence continue de sanctions économiques efficaces de la part des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud; les difficultés et les problèmes économiques auxquels doivent faire face les pays en développement qui veulent adopter des sanctions efficaces contre l'Afrique du Sud; les énormes réserves de ressources minérales, d'or notamment, de l'Afrique du Sud, qui ont amené les investisseurs de pays développés à investir en Afrique du Sud; et le harcèlement continu et bien calculé par l'Afrique du Sud des pays africains de première ligne.

Plusieurs résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale sur la question des politiques d'apartheid de l'Afrique du Sud. Toutefois, aucune d'entre

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

elles n'a eu de véritable effet sur l'Afrique du Sud, surtout parce que l'Organisation n'est pas en mesure de faire appliquer ces résolutions pour qu'elles soient appliquées efficacement.

En outre, et c'est peut-être là un obstacle plus sérieux, il y a le droit de veto, détenu par les membres permanents du Conseil de sécurité. Certains ont systématiquement fait obstacle à l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud en exerçant ce droit de veto.

Mon gouvernement est convaincu que si les Etats Membres de l'Organisation ont le moindre sens moral, les gouvernements, individuellement et collectivement, prendront des mesures positives et collectives pour mettre fin aux pratiques inhumaines de l'apartheid perpétuées par le régime raciste de Pretoria. Nous continuons cependant d'espérer, car la communauté internationale s'entend pour affirmer que l'apartheid est un fléau et qu'elle est le pire des crimes commis contre l'humanité.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, par solidarité avec les Sud-Africains noirs et avec d'autres pays qui pensent comme elle, continuera d'appuyer les efforts déployés par les Nations Unies pour éliminer totalement le racisme et l'apartheid de la planète.

M. MESSMER (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Une fois de plus, la Bolivie se sent obligée de protester énergiquement et de manifester son indignation devant les souffrances inhumaines auxquelles sont soumis les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie. Il est difficile de concevoir qu'à quelques années seulement du prochain millénaire persiste encore un régime motivé par une soi-disant suprématie raciale.

Pour des raisons humanitaires et par solidarité internationale, la Bolivie voudrait exprimer ici son plein appui aux peuples qui luttent pour la liberté et la reconnaissance de leurs droits légitimes et inaliénables.

Dans cet esprit, nous souhaitons transmettre un message d'appui et d'espoir au peuple courageux de l'Afrique du Sud et à son mouvement de libération, dans leur lutte juste et héroïque contre l'apartheid et pour la pleine reconnaissance et le respect intégral de leur droit à l'autodétermination et à la création d'un nouvel Etat sud-africain dans le cadre de principes démocratiques, dont ceux de l'unité, du non-racisme et de la coexistence pacifique.

M. Messmer (Bolivie)

L'injustice continue de régner en Afrique du Sud car la minorité blanche qui domine le pays ne fait rien pour modifier son attitude inadmissible et répondre aux appels pressants du monde civilisé.

En Afrique du Sud, les gens continuent de vivre dans un climat où la répression, la torture, la détention arbitraire et les crimes sont quasiment institutionnalisés.

La communauté internationale n'entrevoit aucun signe de changement du régime d'apartheid. Au contraire, il est chaque année un peu plus intransigeant. Nous devons redoubler d'efforts si nous voulons inverser cette tendance à l'affrontement aux conséquences de plus en plus explosives et à l'issue totalement imprévisible.

Voilà pourquoi ma délégation juge impérieux d'établir un dialogue sérieux et responsable avec les représentants authentiques du peuple noir d'Afrique du Sud afin, non pas de réformer le régime d'apartheid, mais de l'éliminer définitivement, et de construire un nouvel Etat sud-africain libéré des anachronismes qui le caractérisent actuellement.

Une coopération réelle entre les pays de la région est impensable tant que subsiste le système d'apartheid. Sa perpétuation est cause de violence, de destruction et de déstabilisation dans les pays voisins.

S'il est vrai que les efforts de négociation entrepris en Afrique du Sud peuvent contribuer au relâchement des tensions et à la pacification du sous-continent, il serait utopique de croire que l'on trouvera une solution durable en contournant le problème qui est l'essence même du conflit, à savoir l'apartheid.

En guise de conclusion, la délégation bolivienne voudrait dire à nouveau combien elle est reconnaissante aux institutions et aux particuliers qui luttent contre ce système odieux et combien elle admire le travail qu'ils font. De même, nous rendons hommage au peuple éprouvé d'Afrique du Sud.

M. LEGWAILA (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/43/22) en date du 27 octobre 1988 montre que, contrairement au reste du monde, où se sont produits des événements constructifs pendant l'année écoulée, et, alors même que nous sommes réunis ici, la situation en Afrique du Sud n'a pas changé depuis que nous avons examiné ce problème persistant l'an dernier. Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid est un récit pathétique. Contrairement au tableau inexplicablement optimiste de la situation en Afrique du Sud que certains Membres de l'Assemblée essaient de broser, le rapport

M. Legwaila (Botswana)

contient des détails épouvantables sur des violations massives, non seulement des droits de l'homme en Afrique du Sud, mais pis encore, de l'humanité même des opposants à l'apartheid. Ces violations vont des habituelles interdictions et détentions sans jugement aux procès pour crimes contre l'Etat, aux assassinats et aux disparitions.

Il est difficile de décrire l'Afrique du Sud aujourd'hui. Les prétendues réformes, maintenant pratiquement abandonnées parce qu'inapplicables, ont produit une Afrique du Sud d'un genre différent. Outre un archipel de prisons dans lesquelles disparaissent régulièrement ceux qui s'opposent à l'apartheid et dont on entend rarement parler ensuite, les groupes d'autodéfense sont devenus un phénomène courant dans le pays. Au service de l'Etat et du régime, ces groupes parcourent les rues des townships surpeuplées d'Afrique du Sud pour rendre une justice sommaire contre les opposants à l'apartheid. La distinction entre ce qui, dans une société normale et civilisée, serait des forces régulières de maintien de l'ordre et des gangs para-étatiques de provocateurs politiques est devenue si ténue qu'elle n'existe pratiquement plus.

Il est une réalité à propos de l'Afrique du Sud que nous ne devons jamais perdre de vue si nous voulons nous acquitter de nos obligations et de la dette d'honneur que nous avons contractée envers le peuple d'Afrique du Sud. Cette réalité, c'est que la détermination du Gouvernement sud-africain de perpétuer l'apartheid reste inchangée. Et cette réalité persistera tant que Pretoria sera encouragée à traîner les pieds sous prétexte de prétendues réformes. Le Président de l'Etat sud-africain a rejeté à maintes reprises le gouvernement par la majorité, disant qu'il n'avait pas été élu président de l'Afrique du Sud pour présider à la chute du pouvoir blanc.

Qu'implique donc ce rejet d'un gouvernement par la majorité? Comment peut-on abolir l'apartheid et refuser le gouvernement par la majorité? Est-ce que l'abolition de l'apartheid ne devrait pas ouvrir les portes de la liberté en Afrique du Sud? Est-ce que l'abolition de l'apartheid ne faciliterait pas l'avènement d'une société démocratique et non raciale dans une Afrique du Sud non fragmentée? Comment pourrait-on avoir le non-racisme, la démocratie, la justice et la liberté en Afrique du Sud sans le gouvernement par la majorité? Telles sont les questions pertinentes et cruciales auxquelles seuls les leaders de la communauté blanche en Afrique du Sud peuvent et doivent répondre.

M. Legwaila (Botswana)

Pour notre part, le rejet du gouvernement par la majorité ne peut signifier qu'une seule chose : jamais les prétendues réformes n'ont visé l'abolition de l'apartheid. Jamais elles n'ont visé l'avènement d'une Afrique du Sud unie, non raciale et non fragmentée, d'un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Les réformes ont toujours eu pour but de s'attaquer très superficiellement à l'apartheid, juste assez pour modifier son apparence, pour modérer son application et pour justifier qu'il est nécessaire de le maintenir, dans l'espoir qu'à la longue ses victimes l'accepteront et supporteront ses rigueurs. L'idée est de laisser les Blancs contrôler à jamais le Gouvernement de l'Afrique du Sud.

M. Legwaila (Botswana)

Ce qui se passe aujourd'hui en Afrique du Sud nous effraie tous, c'est le moins qu'on puisse dire. Le spectacle d'Afrikaners en guerre les uns contre les autres parce qu'ils ne savent pas si leur tribu doit accepter le rendez-vous avec le XXI^e siècle ou reprendre le chemin du XIX^e, ou même du XVII^e, pour trouver réconfort et sécurité dans le racisme et le chauvinisme ne prête pas à rire - tout au moins pour ceux qui vivent en Afrique du Sud. Les retombées de cette guerre civile au Royaume des Afrikaners se traduisent par une pléthore de "mouvements de libération ou de résistance" tribaux blancs tels que les "Loups blancs" et autres, qui ont pour mission de lutter jusqu'à la mort pour la préservation de la suprématie blanche en Afrique du Sud.

Typiquement, la réaction à cette évolution dangereuse de la part du gouvernement blanc de Pretoria est de faire l'impossible pour donner libre cours aux aspirations sauvages et destructrices de ces marginaux déments de la communauté blanche, comme s'il était possible de satisfaire un groupe aussi malfaisant et raciste sans risque pour le régime lui-même de s'y associer dans une suprême tentative pour supprimer une fois pour toutes les vellétés d'abolition de l'apartheid. Si le régime de Pretoria est sincère, comme il le laisse entendre, au sujet du genre de changement que le peuple d'Afrique du Sud et la communauté internationale recherchent dans ce pays, il ne devrait accorder aucune place à ceux qui se trouvent du côté des Blancs dans la démarcation de la race, et qui, si tard dans l'évolution de l'histoire de l'homme, croient encore que le racisme a sa place dans l'existence humaine. C'est l'ensemble des "Loups blancs", et pas seulement le petit groupe interdit récemment, qui doit complètement disparaître. Commuer la peine des Six de Sharpeville, qui ont été condamnés pour des crimes politiques - des crimes purement politiques - et ensuite octroyer la clémence aux sauvages meurtriers de la police blanche ne fait rien pour nous convaincre des prétendues bonnes intentions de Pretoria.

Et pourtant, le fait est qu'il y en a beaucoup parmi nous, ici et ailleurs, qui voient briller une lueur alors qu'en ce qui nous concerne nous ne voyons que l'obscurité. On dit que l'Afrique du Sud, comme le reste du monde, change pour le mieux - ainsi parlent ses défenseurs. On prétend que le vocabulaire des résolutions que nous adoptons ici doit être tempéré pour montrer que nous sommes reconnaissants des changements positifs qui se produisent en Afrique du Sud. On propose qu'avant même que la Namibie accède à l'indépendance qui lui est refusée depuis si longtemps, nous nous mettions à genoux pour remercier d'avance l'Afrique du Sud de sa coopération dans les pourparlers quadripartites, et que nous devrions

M. Legwaila (Botswana)

être à jamais reconnaissants à l'Afrique du Sud de sa magnanimité en ce qui concerne la Namibie et compatir aux problèmes de Pretoria, lorsqu'il s'agit de la lutte pour l'abolition de l'apartheid.

Tout d'abord, nous ne savons pas quels sont ces changements que les gens voient en Afrique du Sud et que nous, nous ne voyons pas. A moins qu'on ne réussisse à nous convaincre que juger et condamner des activistes innocents de l'United Democratic Front pour des raisons inventées de toutes pièces représente un progrès concret dans l'abolition de l'apartheid, nous ne serons pas impressionnés par les prétendus changements que les gens voient en Afrique du Sud, et que nous, nous ne voyons pas. Par ailleurs, il se peut que certains considèrent la commutation de peine des Six de Sharpeville comme un changement constructif conforme à la lutte menée pour l'abolition de l'apartheid. Or nous estimons que la commutation de peine n'a rien à voir avec la question, même si, en tant qu'êtres humains, nous sommes soulagés de savoir que la vie de nos frères et de notre soeur des Six de Sharpeville a été épargnée. Le fait est toutefois que ces Six, à notre avis, n'étaient coupables que de vouloir être libres. C'est le seul "common purpose" que nous ayons associé à leur droit de lutter pour la liberté de leur peuple, et ils partagent ce "common purpose" avec 28 millions de concitoyens.

Deuxièmement, nous ne voyons franchement aucune raison pour que les Nations Unies, qui sont frustrées depuis si longtemps par le défi qu'oppose l'Afrique du Sud à leurs résolutions sur la Namibie, soient priées avec une hâte aussi indécente de remercier l'Afrique du Sud de sa "coopération", si coopération il y a, dans les pourparlers quadripartites. Aucun remerciement n'est dû à l'Afrique du Sud pour son respect involontaire des résolutions des Nations Unies qu'elle ignore depuis si longtemps. En tout état de cause, l'Afrique du Sud n'aurait certainement pas participé aux pourparlers quadripartites s'il n'y avait pas eu Cuito Cuanavale.

Troisièmement, le départ tant attendu de l'Afrique du Sud de Namibie, quand il se produira et s'il se produit n'aura rien à voir avec notre attitude envers l'Afrique du Sud en ce qui concerne l'apartheid. L'Afrique du Sud, lorsqu'elle fera ce qu'elle doit faire, que ce soit en assumant ses obligations d'éliminer l'apartheid, ou en mettant fin à sa présence illégale en Namibie ne méritera absolument aucune reconnaissance de notre part.

En ce qui nous concerne, la meilleure approche de la question de l'Afrique du Sud, l'apartheid, n'est pas de relâcher les pressions en montrant trop de

M. Legwaila (Botswana)

bonne volonté et en s'empressant de récompenser l'Afrique du Sud pour le peu qu'elle a fait, en admettant qu'elle l'ait fait. On ne devrait pas donner l'impression à l'Afrique du Sud qu'elle peut envisager de réformer l'apartheid par incréments au lieu de l'abolir. Il n'est pas possible de réformer l'apartheid par incréments, ni autrement. La solution à la question de l'apartheid réside uniquement dans son abolition totale, et certainement pas dans la commutation de peine d'un groupe de prisonniers condamnés pour crimes politiques, qui sont de toute façon immédiatement remplacés dans la cellule des condamnés à mort par un autre groupe de combattants de la paix.

Il faut continuer à exercer des pressions sur Pretoria pour qu'il accepte l'idée que seuls les efforts concertés des deux communautés en Afrique du Sud pour négocier ensemble un système constitutionnel acceptable par les deux communautés peuvent mettre fin pacifiquement à l'apartheid. L'alternative est l'effusion de sang et le danger évident et inévitable qui pèserait sur l'avenir même de la minorité blanche en Afrique du Sud.

Ces dernières semaines, nous avons entendu dire que des élections avaient eu lieu en Afrique du Sud et qu'il fallait en féliciter ce pays. Je vais maintenant parler de ces élections municipales que certains, à l'extérieur, ont tendance à considérer comme une preuve crédible de l'évolution d'un changement constructif en Afrique du Sud. La question que nous devons poser lorsque nous examinons ces élections est de savoir comment elles ont été organisées. Il est bien connu que ces élections ont été organisées d'un point de vue racial, conformément aux dispositions idéologiques de l'apartheid, pour perpétuer la ségrégation raciale, l'apartheid. Nous n'arrivons pas à comprendre comment certains peuvent prétendre que ces élections sont constructives et encourageantes. Comment peut-on imaginer un seul instant qu'une minorité blanche puisse parvenir toute seule à une véritable démocratie en Afrique du Sud en ayant recours à des méthodes racistes éhontées? Pourquoi accepterions-nous la perception diabolique que la seule voie vers la paix et la démocratie en Afrique du Sud est la voie raciste? N'est-il pas évident que les élections municipales ségréguées sont une extension évidente de la schizophrénie raciale si typique de la société sud-africaine, avec ses homelands tribaux, ses parlements tribaux, ses écoles tribales, ses restaurants tribaux, ses W.C. tribaux et ses cimetières tribaux, etc...?

M. Legwaila (Botswana)

Pourquoi la communauté internationale devrait-elle accepter ces élections peu démocratiques, injustes et dangereuses, dont les effets, si elles avaient abouti, auraient très certainement et sciemment renforcé la légitimité de la ségrégation raciale et de la tyrannie en Afrique du Sud?

Le régime sud-africain sait bien avec qui il doit négocier l'avenir de l'Afrique du Sud si un tel avenir doit être assuré. Il n'a pas besoin de procéder à des élections municipales racialement polarisées pour déterminer quels sont les véritables dirigeants des Sud-Africains noirs. Des élections municipales comme celles qui se sont déroulées le 26 octobre sont destinées à écarter ces dirigeants et à les remplacer par des interlocuteurs noirs choisis par le Gouvernement. C'est un jeu dangereux que nous ne pouvons pas nous permettre de jouer en Afrique du Sud.

Nous devons par conséquent insister pour que M. Mandela et ses compatriotes, qui languissent actuellement en prison ou à l'hôpital, soient libérés afin qu'ils puissent participer à l'édification de l'avenir de l'Afrique du Sud. Que ce soit dans une clinique ou partout ailleurs où il peut être transféré pour finir sa convalescence, Mandela demeure, de l'avis de sa famille et du monde entier, un prisonnier de Pretoria. Il restera un prisonnier de Pretoria tant qu'il ne sera pas libre et qu'il ne sera pas en mesure de négocier la liberté de son peuple et la destinée de son pays. Il n'est pas en mesure d'oeuvrer pour la paix et la stabilité en Afrique du Sud.

L'année 1988 a été caractérisée non seulement par des transformations continues dans la nature des relations entre les superpuissances mais également par l'atténuation qualitative et décisive des tensions dans la plupart des régions du monde. C'est aussi l'année où les dirigeants d'Afrique du Sud ont tenté, profitant de la détente générale qui régnait dans le monde, de sortir de l'isolement que connaît depuis longtemps leur pays en raison de leurs politiques d'apartheid. Le Président d'Afrique du Sud, oubliant que charité bien ordonnée commence par soi-même, a rendu visite aux membres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), au sud, au centre et à l'ouest de l'Afrique pour parler ostensiblement de paix et confirmer aussi sans doute le rôle qu'il s'octroie de puissance régionale de l'Afrique australe. Ces visites ont suscité un grand intérêt comme s'il s'agissait là d'une démarche historique et décisive. On a même déclaré que ces visites marquaient la volonté de l'Afrique du Sud d'engager notre région dans un dialogue de paix.

M. Legwaila (Botswana)

On avait également interprété la politique "tournée vers l'extérieur" et les voyages de feu John Vorster, Premier Ministre de la minorité blanche dans les années 70, comme la volonté de la part de l'Afrique du Sud d'engager des pourparlers de paix et de véritablement tendre une main amicale à l'Afrique. C'est ainsi qu'a été interprété le safari diplomatique de l'actuel président, qui a eu lieu en 1984, année où les accords de paix régionaux ont échoué. Qu'en est-il résulté pour les peuples d'Afrique australe et d'Afrique dans son ensemble? Je peux vous dire que ceux d'entre nous qui viennent d'Afrique du Sud ont assisté à une intensification du terrorisme d'Etat sud-africain contre nos Etats indépendants. C'est tout ce que nous ont valu ces safaris.

Les actes de déstabilisation qui dévastent la région depuis 1984 sont devenus légendaires. Les accords de paix ont été décrétés nuls et non avenus par ceux-là même qui en avaient propagé l'idée. Ils sont devenus non seulement sans objet mais même très dangereux, puisque les bandits ont intensifié leurs attaques meurtrières à l'encontre de femmes, d'hommes et d'enfants innocents dans toute la région. Dans mon propre pays, chaque année depuis 1984, nous avons accusé un choc après l'autre, car nous ne pouvons pas oublier les attaques brutales lancées contre notre capitale par des commandos sud-africains en juin 1985, en juillet 1986 et en mars 1988, ni ignorer les nouvelles attaques qui se préparent. Il en va de même dans l'ensemble de la région.

Quel dialogue demandons-nous? Charité bien ordonnée commence par soi-même. Il serait logique et pertinent que le Président Botha engage un dialogue à l'intérieur de l'Afrique du Sud où près de 30 millions de ses concitoyens noirs aspirent à être délivrés de l'apartheid. Pourquoi devrait-il s'entretenir avec le Président du Botswana alors qu'il peut rencontrer Mandela? C'est avec Mandela, Mothopeng et leurs compatriotes que le Président Botha doit amorcer le dialogue, car aucun dirigeant ni aucun pays d'Afrique du Sud ou d'ailleurs en dehors de l'Afrique du Sud ne peut intervenir pour les Noirs sud-africains, ou n'a même le droit de le faire. Seul le peuple sud-africain peut exprimer comme il l'entend ses aspirations. Lui seul connaît l'agonie et les souffrances causées par la tyrannie et l'oppression raciales en Afrique du Sud. Lui seul a un enjeu direct et immédiat dans l'avenir de l'Afrique du Sud.

De cela, on ne saurait néanmoins déduire qu'en Afrique du Sud nous refusons que quiconque n'appartenant pas à l'Afrique du Sud fasse part au Président Botha de nos inquiétudes. La question n'est pas là. Nous, Etats de première ligne,

M. Legwaila (Botswana)

déclarons que nous ne sommes pas prêts à nous entretenir avec Botha tout simplement parce que nous voulons être honnêtes envers nous-mêmes et envers le peuple sud-africain. On nous qualifie de refuseniks, mais nous ne sommes pas des refuseniks puisque nous nous efforçons simplement de faire respecter les lois de la logique et du bon sens.

Nous parlons ici des pays dont le dialogue économique séculaire avec l'Afrique du Sud demeure intact en dépit des raids de commandos et des actes de déstabilisation rampants. Ainsi, notre refus d'usurper la place des Noirs sud-africains aux côtés du Président Botha ne signifie pas que nous qui vivons en Afrique australe n'avons absolument rien à voir avec l'Afrique du Sud. Nous sommes loins d'être indifférents à ce qui s'y passe, mais non pas au point de nous octroyer la prérogative de décider de son avenir avec les dirigeants de la minorité blanche à l'insu des Noirs sud-africains.

C'est pourquoi nous continuerons d'insister pour que le Président Botha rencontre Mandela, Mothopeng et leurs compatriotes afin de négocier une fois pour toutes l'élimination de l'apartheid et le début d'une nouvelle ère en Afrique du Sud. Il n'y a pas d'autre issue. Rien ne pourra sauver les Blancs d'Afrique du Sud s'ils ne se décident pas à parler à leurs frères du côté de la ligne de couleur noire. L'Afrique du sud n'a pas d'autre façon de s'en sortir. Les Blancs ne peuvent pas, à eux seuls, gouverner l'Afrique du Sud et dans le même temps jouir de la paix et de la prospérité. Je crois d'ailleurs qu'ils le reconnaissent. L'Afrique du Sud dans laquelle ils vivent aujourd'hui n'est bonne ni pour eux ni, de toute évidence, pour les Noirs ou pour toute autre communauté dans ce pays. Comment les Blancs peuvent-ils jouir de la paix si, pour ce faire, ils doivent constamment brutaliser leurs frères noirs pour réprimer leurs aspirations à la liberté et à la justice? Comment peuvent-ils jouir du pouvoir auxquels ils se sont accrochés si impitoyablement et pendant si longtemps, s'ils doivent à cet effet constamment envoyer leurs enfants dans des townships noirs pour brutaliser les enfants noirs et y mourir, pour réprimer leurs aspirations à la liberté et à la justice?

Il est possible d'envisager une Afrique du Sud différente, meilleure et plus agréable à vivre, exempte des violences de l'apartheid et du racisme, mais seulement si les Blancs sud-africains prennent conscience de la folie de leurs méthodes et acceptent de se conformer à l'évolution du reste du monde pour leur propre bien. La balle est dans leur camp.

M. MENDIETA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Le monde traverse actuellement une période importante de détente, qui s'améliore constamment et favorise une meilleure compréhension des relations entre grandes puissances. Comme tout autre processus, celui-ci a eu pour effet nous rapprocher peu à peu de la solution définitive d'un nombre important de conflits et de problèmes régionaux.

Le continent africain ne fait pas exception à ce processus; au contraire, grâce à la détente, à une coopération active et à la détermination de la région, l'Afrique, sous la direction de l'Organisation de l'unité africaine, a accompli un certain nombre de progrès des plus significatifs.

Ce processus, que l'on pourrait qualifier de processus de pacification externe, représente sans aucun doute l'une des conditions fondamentales d'une paix juste et durable dans des régions déchirées par les tensions. Il n'est cependant pas le seul en son genre. L'histoire nous montre que tout processus de consolidation et de stabilité régionale n'est possible que si, outre une paix extérieure, ce sont des conditions favorables à la liberté et à la justice qui prévalent à l'intérieur des pays ou des régions concernés par ces conflits. C'est précisément sur le front interne que subsiste encore à l'heure actuelle la plus grande menace pour nombre de processus de pacification entrepris, certains d'entre eux sous les auspices de notre organisation, et ceci n'est nullement plus évident qu'en Afrique australe.

L'existence d'un gouvernement raciste et minoritaire en Afrique du Sud, qui s'obstine à maintenir un système institutionnalisé violant les droits les plus élémentaires de l'homme, ne permettra jamais l'instauration authentique d'une paix juste et durable dans cette région. Les progrès enregistrés dans le cadre des conversations quadripartites, qui tendent à apporter une solution définitive au problème de Namibie et qui sont entrés dans une phase cruciale au moment de la signature de l'Accord à Brazzaville, représentent donc un pas en avant, sinon définitif dans la voie de la stabilité en Afrique australe. En tant que membres de la communauté internationale, nous ne pouvons nous estimer satisfaits d'une solution partielle et encore moins l'invoquer pour justifier d'intérêts ou de besoins d'ordre économique ou commercial. Tant que subsistera le système de l'apartheid en Afrique du Sud, non seulement les possibilités d'une paix durable dans la région seront-elles éloignées, mais un système qui méconnaît par son essence même les droits les plus fondamentaux de l'homme se perpétuera. Face à une telle situation, nous ne pouvons rester indifférents.

M. Mendieta (Colombie)

La Colombie a toujours été et continue d'être en faveur du maintien des pressions de tous genres sur le gouvernement de Pretoria, non seulement au niveau politique, grâce à la ratification de conventions internationales contre l'apartheid, mais également au niveau économique, grâce à l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément à la recommandation du Comité spécial contre l'apartheid. D'autre part, nous ne devons cesser d'accorder notre appui au peuple sud-africain, et plus particulièrement à ses dirigeants et aux représentants des divers mouvements qui luttent pour la liberté et la justice.

Le Gouvernement de la Colombie a toujours accordé beaucoup de prix à l'exemple de ces grands dirigeants et c'est pour cette raison que, le 15 juillet dernier, par le décret No 1433, le Président Virgilio Barco a nommé Grand Croix de l'Ordre national du mérite, M. Nelson Mandela, chef de l'African National Congress of South Africa. Cette distinction fut acceptée par M. Neo Mnumzana, chef de la mission dudit mouvement auprès des Nations Unies, le 26 août, à Bogota. Au cours de cette cérémonie de remise de décorations, le Président Barco a dit :

"M. Mandela est un exemple de sagesse, de courage et d'engagement. Il est le symbole mondial de la défense des droits de l'homme, de la dignité et de l'égalité."

Le Président Barco a également décrit M. Mandela comme :

"Un chef de qualités humaines exceptionnelles, dont les convictions n'ont été entamées ni par un emprisonnement injuste ni par les souffrances ni par la solitude. C'est un homme que le monde admire et respecte, un homme dont les seules armes sont ses idéaux de paix et sa force morale."

Les sacrifices exemplaires de dirigeants comme Nelson Mandela ne doivent pas être vains. En lui accordant cette distinction, mon gouvernement a voulu reconnaître en lui un exemple de dignité non seulement pour son peuple mais aussi pour tous les peuples du monde. La résistance de Nelson Mandela doit nous servir de guide dans nos efforts pour éliminer totalement et immédiatement l'apartheid. La lenteur avec laquelle progresse ce processus, contrairement aux espoirs de nombreux observateurs, a abouti à une radicalisation des forces en Afrique du Sud, de la part tant du Gouvernement que de la population minoritaire qu'il représente, qui ont exercé des pressions pour que disparaisse toute possibilité de changement.

Face à une telle situation, la seule option viable est pour tous les Etats de chercher résolument, par des mesures prises par notre organisation et

M. Mendieta (Colombie)

particulièrement par le Conseil de sécurité, à exercer une grande pression sur le gouvernement de Pretoria pour qu'il procède à des réformes authentiques, comprenant la levée de l'état d'urgence, la libération immédiate de tous les prisonniers politiques et l'introduction d'un système démocratique à large participation. Si de telles réformes n'étaient pas apportées la paix tant souhaitée et la stabilité en l'Afrique australe continueraient d'être menacées.

Enfin, ma délégation voudrait demander à tous les Membres de l'Organisation de voter en faveur des projets de résolution dont l'Assemblée est saisie à présent.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : La présente assemblée est saisie une fois de plus du point 36 intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain". On aurait souhaité pouvoir, à l'heure actuelle, penser à l'apartheid comme à un cauchemar appartenant au passé, que les livres d'histoire nous présenteraient comme une tragique aberration de l'humanité que l'on ne laisserait jamais se reproduire, comme une page sombre de l'histoire dont le coeur de l'homme se détournerait à tout jamais. Malheureusement, l'apartheid est toujours bien présent et selon certains signes, il continuerait d'en être ainsi pendant quelque temps encore malgré les efforts de la communauté internationale pour débarrasser le monde de ce fléau.

La semaine dernière, l'Afrique du Sud a apporté une réponse favorable, bien que tardive et non dénuée d'hésitation, aux propositions de Genève en vue d'un règlement dans le Sud-Ouest africain. La délégation du Zimbabwe se félicite des résultats des pourparlers de Genève et engage toutes les parties en cause à appliquer scrupuleusement l'accord. Mon gouvernement est convaincu que, si cet accord était honnêtement appliqué, il aiderait considérablement à alléger la tension dans notre région. Mais il nous reste à voir si Pretoria va respecter sa partie de la transaction.

M. Mudenge (Zimbabwe)

En attendant, le régime de Pretoria utilise les avantages offerts par l'accord de Genève pour améliorer son image de marque sur le plan international. Il s'efforce de projeter l'image d'un interlocuteur responsable et d'une puissance régionale s'efforçant de réduire les tensions en Afrique australe. A l'intérieur, le régime parle de réforme et de partage du pouvoir. Il a libéré de ses geôles quelques dirigeants africains, notamment Zephania Mothopeng. Et, sur le continent africain, il fait campagne pour sa propre version du panafricanisme. Est-ce le début d'un assouplissement du noeud gordien de l'apartheid ou, une fois de plus, sommes-nous victimes des fantasmes créés par ceux qui sont passés maîtres dans l'art de la dissimulation et de l'illusion. La presse ainsi que certains observateurs sérieux de la situation en Afrique du Sud se posent la question.

L'histoire a enseigné à ceux d'entre nous qui vivent en Afrique australe à ne pas croire sur parole l'apartheid mais à être attentifs à ses actes. C'est sur ses actes que ce régime sera jugé. C'est sur leurs résultats que peuvent être jugés ceux qui pratiquent l'apartheid. Et ces résultats ne sont pas à leur honneur - ce n'est en fait qu'une suite sinistre de promesses non respectées. Et alors même qu'ils parlent de paix et prêchent la réforme, ils continuent d'appuyer et d'équiper des bandits armés contre les pays voisins et de se comporter avec brutalité à l'égard de la majorité de leurs citoyens.

Emanant de Pretoria, de telles contradictions ne sauraient surprendre. Elles sont inhérentes à l'idéologie même de l'apartheid. Et elles continueront de faire partie intégrante du paysage politique sud-africain tant que l'apartheid n'aura pas été aboli. L'apartheid est et sera toujours un système brutal et inhumain. De par sa nature même, il ne peut en être autrement. Il constitue une menace pour ses voisins, une menace pour la paix et la sécurité internationales, et un fléau pour ses citoyens.

L'Afrique du Sud de l'apartheid reste une société fondée sur l'inflexibilité et la brutalité. De nos jours encore, des communautés entières peuvent brusquement voir leurs habitations rasées par les bulldozers. Des citoyens peuvent tout à coup découvrir que, d'un trait de plume, ils ont été reclassés sans qu'il soit tenu compte de leur race : ils ne sont plus Noirs mais de couleur, ils ne sont plus Indiens mais Chinois, ils ne sont plus Malais mais Noirs, ils ne sont plus Blancs mais de couleur et vice versa. Botha se comporte encore comme un petit dieu afrikaner. Des hommes et des femmes sont incarcérés pour un temps indéterminé

M. Mudenge (Zimbabwe)

sans même avoir été jugés, des groupes d'enfants sont envoyés dans des "camps de réorientation" pour subir un endoctrinement et devenir ce qu'on appelle de "bons et loyaux citoyens" de deuxième classe sous contrôle de l'apartheid. Dans les villes, l'état d'urgence permet aux militaires de se livrer aux massacres et aux mutilations en toute impunité. Et, dans les tribunaux, on a de bien curieuses notions de la justice. Selon un récent rapport d'Amnesty International, l'Afrique du Sud "connaît l'un des taux d'exécutions judiciaires les plus élevés du monde". Pour la seule année 1987, il a été procédé en Afrique du Sud à plus d'exécutions par pendaison que tout au long de l'histoire ce pays, c'est-à-dire depuis qu'il a obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne en 1910. Ce rapport déclare que :

"Durant les 10 dernières années, un nombre croissant d'accusés ont été condamnés à mort à l'issue de procès politiques ou de procès intentés pour meurtres à motivation politique commis au cours de manifestations à l'échelle nationale, dans les centres urbains."

Cette année, selon le Ministre de la justice du régime, 83 prisonniers politiques attendaient encore, en septembre, d'être exécutés. Selon le même rapport, un inculpé de race noire risque davantage qu'un Européen d'être condamné à mort pour des accusations passibles de cette peine. Cette différence fondée sur la race est "consciente et délibérée". Telle est la réalité de l'Afrique du Sud contemporaine. Et c'est contre cette réalité que nous luttons.

Pretoria se livre, partout dans le monde, à une campagne d'apartheid massive à la Goebbels. La plupart des pays Membres de l'Organisation savent que des fonctionnaires de Pretoria parcourent le globe dans tous les sens en qualité "d'hommes d'affaires", d'attachés culturels, de chargés d'information, "d'organiseurs de séminaires", "d'experts", de touristes - bref de tout ce qu'on veut. La plupart d'entre nous se souviennent de la réaction ferme et décisive du Président de la présente session de l'Assemblée générale lorsque, en sa qualité de ministre des affaires étrangères de l'Argentine amie, il a vigoureusement dénoncé les activités de certains de ces agents secrets dans son propre pays.

A l'intention de ceux qui vivent en Afrique australe, Pretoria dispose de stations ou de programmes de radio spéciaux utilisés contre chacun de nos pays. Le Zimbabwe sert de cible à la station de sinistre réputation diffusant dans la partie nord du Transvaal, qualifiée à tort "Radio vérité". C'est là un exemple de la pollution des ondes dans mon pays.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Outre ses campagnes de désinformation à destination de l'extérieur, le régime dispose d'un mécanisme de propagande intérieure pervers et tentaculaire destiné à rassurer la communauté blanche sud-africaine et à lui faire accepter le caractère immoral de l'apartheid. Il s'agit d'une offensive bien orchestrée d'informations destinées à amener l'Afrique du Sud blanche dans une sorte de coma moral, afin de la mettre en paix avec sa conscience et de lui faire accepter le confort mal acquis que lui procure l'apartheid. Pour renforcer ce mécanisme de propagande, il existe un ensemble de lois draconiennes sur la presse doublées d'un état d'urgence qui impose une censure de fait aux médias du pays. Ces lois s'opposent à l'information de tous les Sud-Africains et cherchent à dissimuler la situation réelle du pays au monde extérieur. Derrière cet écran opaque, la répression et le meurtre ont cours pour maintenir l'apartheid.

Des efforts courageux ont été réalisés et continuent de l'être pour faire connaître ce qui se passe réellement en Afrique du Sud. C'est ainsi que le Secrétariat du Commonwealth à Londres a organisé avec succès une conférence traitant de ce sujet et, plus récemment, le comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe s'est réuni à Toronto, Canada, afin d'examiner, entre autres, la question de l'information à destination de l'Afrique du Sud et relative à ce pays. Certaines idées utiles se sont dégagées de cette réunion et je les recommande à l'examen des membres de l'Assemblée. Ici, également, aux Etats-Unis, la chaîne 13 de la télévision publique a présenté un programme hebdomadaire intitulé "l'Afrique d'aujourd'hui" qui mérite toute notre attention.

Le Département de l'information des Nations Unies s'est efforcé, au cours des années, de dispenser une information exacte à l'intention de la population de l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de sa section anti-apartheid qui s'est avérée de grande utilité dans ce domaine. Ma délégation apprécie vivement que l'Assemblée soit saisie d'un projet de résolution qui tienne compte et appuie les services importants rendus par cette section. Si elle n'avait pas existé, nous aurions aujourd'hui demandé sa création immédiate.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Par conséquent, c'est avec une satisfaction particulière que, du haut de cette tribune, nous rendons un hommage bien mérité aux efforts de la Section des programmes anti-apartheid et demandons instamment qu'on la maintienne et qu'on la renforce en tant qu'entité unique et distincte qui symbolise de façon poignante et appropriée le dégoût et l'outrage de l'humanité devant les politiques abhorrées de l'apartheid.

Nous, la communauté internationale, avons les moyens de faire pression sur Pretoria pour qu'il change, et nous avons vu ces derniers jours que Pretoria répond aux pressions et aux sanctions. Ceux qui disent que les Boers ne répondent pas aux pressions soit ne connaissent pas l'histoire, soit ne veulent pas reconnaître les faits. De l'histoire de la guerre entre les Anglais et les Boers, nous nous souvenons que non seulement les Boers ont inventé et perfectionné les raids de commando en tant que tactique militaire et inspiré l'armée britannique dans l'utilisation des uniformes khakis au lieu des traditionnels manteaux rouges britanniques dans les prairies de la savanne, mais que plus important encore, face à la puissance de l'Armée impériale britannique et à son invention ingénieuse du camp de concentration comme arme guerrière - que les Boers nationalistes décrivent comme des centres d'incarcération épouvantable de mort et de famine, où des femmes et des enfants boers étaient détenus - ils ont préféré céder et demander la paix plutôt que commettre un hara-kiri national. Ceux qui soutiennent que les Boers d'aujourd'hui préféreraient commettre un suicide national que de négocier une existence pacifique avec la majorité noire ne prennent pas en compte l'instinct de survie de l'Afrikaner.

Il y a quelques mois, l'armée sud-africaine a souffert un grave revers à Cuito Cuanavale, au sud de l'Angola. La décision des généraux afrikaners n'a pas été de prendre une position à la Custer. Non. Ils ont négocié et obtenu des termes leur permettant de se retirer tranquillement. Maintenant, sous la pression des sanctions internationales limitées actuelles et d'une dislocation économique importante à l'intérieur, menacé par les remboursements massifs de la dette et l'absence de capital étranger, Botha sautille partout en Afrique et en Europe, Hop! Hop! Haut! Bas! Telle une sauterelle du désert essayant de faire descendre la température politique par ses déambulations.

Des années d'une prétendue politique de dialogue, d'un engagement constructif et d'une option "Tar-Baby" n'ont donné aucun résultat significatif. C'était une politique toute carotte sans bâton. Maintenant, si la Namibie obtient son

M. Mudenge (Zimbabwe)

indépendance, ne laissons pas ceux qui préconisent une politique toute carotte sans bâton croire que c'est grâce à leur méthode que Pretoria a été amené à ce stade.

Récemment, les autorités blanches de rugby, frustrées par l'efficacité du boycottage dans les sports internationaux sous les auspices des Nations Unies ont décidé de rechercher la paix en négociant avec l'African National Congress of South Africa (ANC) et promis d'instaurer un rugby non raciste en Afrique du Sud. C'est la pression et le boycottage qui ont obtenu ce résultat et non pas un prétendu dialogue ou une prétendue persuasion. Par conséquent, nous lançons un appel à la communauté internationale, en particulier aux amis de l'Afrique du Sud, pour qu'elle maintienne et appuie la politique de pression et de sanctions qui commence à donner certains résultats. Ce n'est pas le moment de lâcher prise ni de modifier une politique qui commence enfin à porter fruits. Il importe de maintenir les pressions et de les rendre plus efficaces.

Les initiatives prises récemment par Botha s'expliquent par sa crainte de sanctions internationales accrues et visent à réduire l'effet des sanctions existantes ou à les supprimer. Ce serait une erreur tragique que de le laisser se tirer d'affaire aussi facilement. Pretoria doit prendre certaines mesures irréversibles de changement avant que nous puissions croire à sa bonne foi. Le Zimbabwe reste convaincu que la communauté internationale devrait augmenter ses pressions en attendant que Pretoria se montre prêt à démanteler l'apartheid et à négocier avec les dirigeants véritables de la majorité de son peuple. Tant que l'ANC et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) sont interdits et que des dirigeants tels que Nelson Mandela sont en prison, nous ne pouvons croire que Botha veut sincèrement trouver une solution aux problèmes de son pays, et nous devons rester fermes dans notre décision d'appliquer des pressions au moyen de sanctions, afin de l'amener à changer.

Ma délégation tient à remercier le Comité spécial contre l'apartheid pour tout le bon travail qu'il a accompli sous la direction de notre frère l'Ambassadeur Garba, du Nigéria.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur sur le débat consacré à ce point de l'ordre du jour. L'Assemblée examinera, à sa séance de cet après-midi, les projets de résolution soumis à ce titre.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ELECTIONS POUR COMBLER LES POSTES VACANTS AU SEIN DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES ELECTIONS :

f) ELECTION DU DIRECTEUR EXECUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT : NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/898)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'appelle maintenant l'attention des membres sur la note du Secrétaire général (A/43/898) relative à l'élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée qu'il souhaite désigner M. Mostafa Kamal Tolba au poste de directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un nouveau mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1989.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite élire M. Tolba au poste de directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1989 ainsi que le Secrétaire général le recommande?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a maintenant terminé l'examen du point 16 f) de l'ordre du jour.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais faire une communication à propos du point 38 de l'ordre du jour, intitulé "Quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme" qui sera commémoré le jeudi 8 décembre au matin.

A sa troisième séance, le 23 septembre, l'Assemblée générale a décidé, en vertu du paragraphe 7 de sa résolution 42/131 en date du 7 décembre 1987, qu'une séance plénière serait consacrée à la célébration de cet événement. Après avoir consulté les présidents des groupes régionaux sur la meilleure façon de permettre au plus grand nombre possible d'orateurs de prendre la parole sur ce point, il semble que tous les groupes n'ont pas fait leur suggestion tendant à laisser aux

Le Président

présidents le soin de parler en leur nom. Par conséquent, il est évident, compte tenu du grand nombre d'orateurs qui se sont déjà inscrits pour prendre la parole à ce titre, que nous n'aurons d'autre choix que de limiter la durée des interventions en conséquence.

L'Assemblée sera dûment informée à cet égard dès que la liste définitive des orateurs aura été établie. En conséquence, je propose de clore la liste des orateurs aujourd'hui à 16 heures. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée est d'accord avec cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 10.

